



Rapport d'activités

2025

Balaruc-les-Bains / Balaruc-le-Vieux / Bouzigues / Frontignan
Gigean / Loupian / Marseillan / Mèze / Mireval / Montbazin
Poussan / Sète / Vic-la-Gardiole / Villeveyrac



ÉDITO

Mettre nos forces en commun pour préparer l'avenir

Le rapport d'activités 2025 témoigne d'un engagement collectif : celui des quatorze communes, des élus

communautaires, des agents, de nos partenaires et de toutes celles et ceux qui font vivre, chaque jour, le service public intercommunal.

À travers ses nombreuses compétences, Sète agglomération méditerranéenne agit directement sur la vie quotidienne de plus de 130 000 habitants. Mobilités, logement, eau, assainissement, gestion des déchets, développement économique, culture, sport, cohésion sociale ou préservation des espaces naturels : derrière ces politiques publiques, il y a d'abord des vies quotidiennes. Pouvoir se déplacer plus facilement, trouver un logement adapté à ses ressources, accéder à un équipement culturel ou sportif, être accompagné dans ses démarches, disposer d'une eau de qualité, vivre dans un environnement préservé. C'est à cela que doivent servir nos investissements, nos équipements et l'action quotidienne de nos services.

L'année 2025 a vu aboutir plusieurs réalisations majeures. Le Pôle universitaire Michèle-Weil accueille désormais près de 390 étudiants et apprenants et permet à davantage de jeunes d'étudier et de construire leur avenir ici. La Maison de l'Habitat intercommunale offre aux habitants un lieu unique d'information et d'accompagnement, tandis que la programmation de 438 logements locatifs sociaux marque une progression importante par rapport à l'année précédente.

L'inauguration de la médiathèque Olympede-Gouges et de la station d'épuration Thau Maritima illustre également la diversité de l'action communautaire et notre volonté d'investir dans des équipements utiles à toutes et tous.

Notre politique de mobilité a, elle aussi, franchi une nouvelle étape. L'ouverture du parking Nord du Pôle d'échanges multimodal de Sète, l'achèvement du transport en commun en site propre entre La Peyrade et la gare, la progression du réseau de bus et le succès des navettes maritimes répondent à un enjeu très concret : permettre à chacun de se déplacer plus facilement sur le territoire. Les liaisons maritimes ont ainsi dépassé les 200 000 voyages annuels, confirmant leur place dans notre offre de transport.

Ces réalisations sont le fruit d'un travail collectif. Je veux ici saluer particulièrement l'engagement des maires de nos quatorze communes et des vice-présidents de l'Agglomération. Leur connaissance de chaque commune, des besoins des habitants et des réalités du terrain est indispensable à notre action. C'est dans le dialogue entre ces réalités communales et les responsabilités que nous partageons à l'échelle du bassin de vie que l'intercommunalité prend tout son sens.

Notre territoire doit aujourd'hui répondre à des défis qui engagent durablement son avenir : l'accès au logement, la préservation de la ressource en eau, l'évolution du littoral, la maîtrise du foncier, la transition de notre économie et l'adaptation au changement climatique. Ces questions dépassent les limites de chacune de nos communes.

Elles nous obligent à réfléchir, décider et agir ensemble. L'année 2025 a permis d'engager une large concertation sur ces transformations. Il nous appartient désormais de traduire cette réflexion en choix concrets, compréhensibles et partagés.

La responsabilité qui m'a été confiée au cours de cette année m'oblige à reconnaître le travail déjà accompli et à poursuivre l'action selon une méthode claire : renforcer la coopération entre les communes, mieux partager l'information, rendre nos décisions plus transparentes et garantir une action communautaire équitable sur l'ensemble du territoire. Notre Agglomération doit permettre à chaque commune de compter pleinement dans le projet collectif et de bénéficier de la force du collectif lorsque ses propres moyens ne suffisent pas.

Je tiens également à remercier les plus de 750 agents de Sète agglomération méditerranéenne. Derrière chaque service rendu, chaque équipement ouvert, chaque projet conduit, il y a des femmes et des hommes qui mettent leur expertise et leur engagement au service des habitants. Leur travail donne une réalité concrète à notre ambition collective.

Notre bassin de vie est singulier. La mer, la lagune, nos villes et nos villages, nos paysages, notre culture, la pêche, la conchyliculture, l'agriculture, le thermalisme, le port et notre économie composent un territoire profondément vivant. Cette richesse nous rend aussi vulnérables face au changement climatique, aux tensions sur l'eau, au recul du littoral ou à la difficulté croissante de se loger. Préserver ce qui fait notre identité tout en permettant à celles et ceux qui vivent ici d'y construire leur avenir est probablement le défi majeur des années qui viennent.

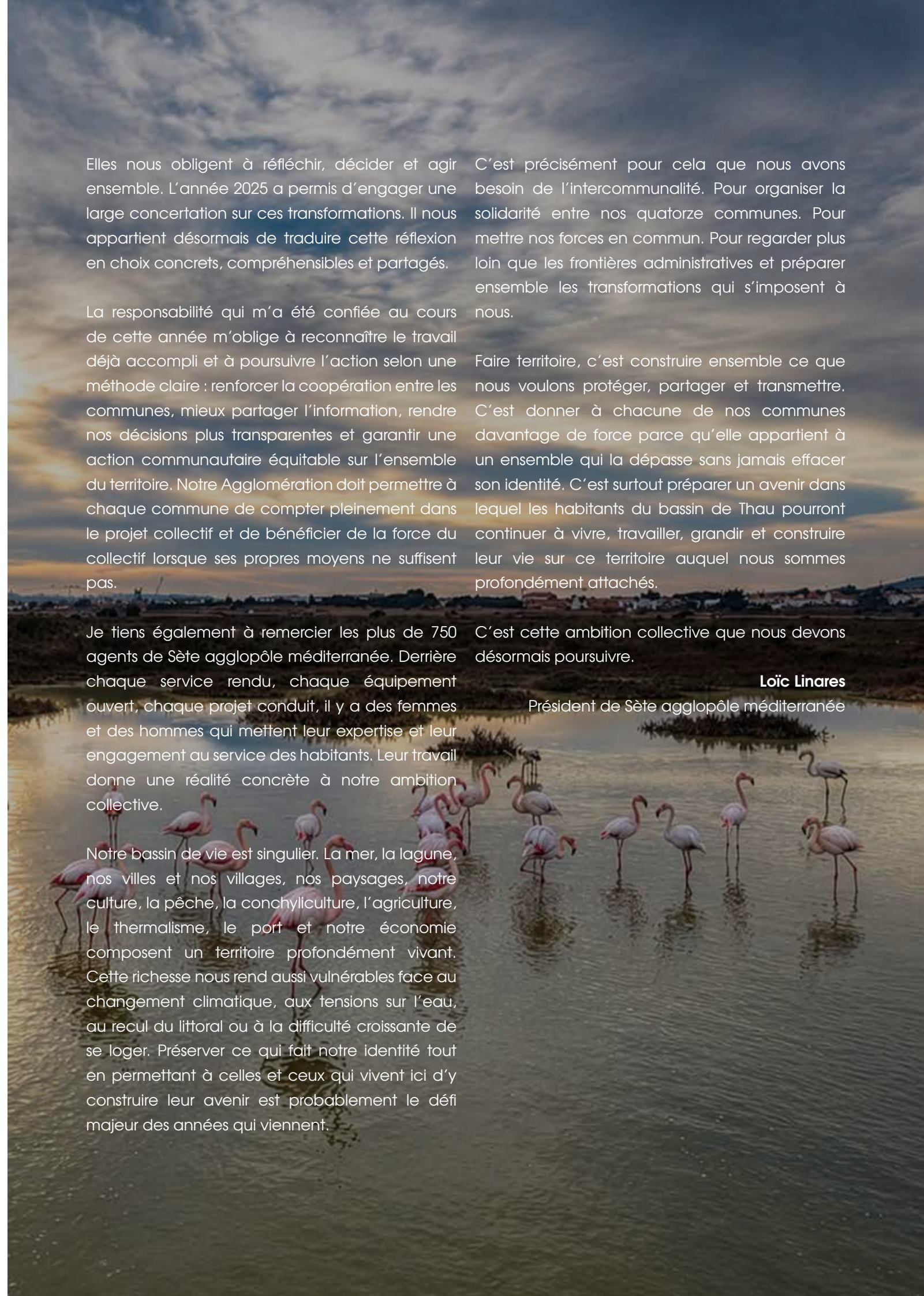
C'est précisément pour cela que nous avons besoin de l'intercommunalité. Pour organiser la solidarité entre nos quatorze communes. Pour mettre nos forces en commun. Pour regarder plus loin que les frontières administratives et préparer ensemble les transformations qui s'imposent à nous.

Faire territoire, c'est construire ensemble ce que nous voulons protéger, partager et transmettre. C'est donner à chacune de nos communes davantage de force parce qu'elle appartient à un ensemble qui la dépasse sans jamais effacer son identité. C'est surtout préparer un avenir dans lequel les habitants du bassin de Thau pourront continuer à vivre, travailler, grandir et construire leur vie sur ce territoire auquel nous sommes profondément attachés.

C'est cette ambition collective que nous devons désormais poursuivre.

Loïc Linares

Président de Sète agglomération méditerranéenne



6	Cartographie du territoire
8	L'espace communautaire
9	Les compétences de l'agglomération
10	Les élus et la démocratie communautaire
14	Le Conseil de développement
15	Les coopérations territoriales et l'Europe
16	Les moyens financiers



01

CULTURE, PATRIMOINE, SPORT, PRÉVENTION DÉLINQUANCE, DÉVELOPPEMENT SOCIAL, SANITAIRE ET URBAIN

- 21. La culture et le patrimoine
- 24. Le sport
- 26. La prévention de la délinquance
- 27. Le développement social, sanitaire et urbain

02

ÉCONOMIE, MOBILITÉ, HABITAT, URBANISME, TOURISME

- 30. Économie, emploi & innovation, enseignement supérieur
- 34. La mobilité
- 36. L'urbanisme (opérationnel et réglementaire)
- 39. L'habitat
- 42. Le tourisme



03

ENVIRONNEMENT, DÉCHETS, CYCLE DE L'EAU

- 44 Les espaces naturels et agricoles
- 50 La brigade territoriale
- 52 La gestion des déchets
- 53 L'éducation à l'environnement
- 54 L'eau potable
- 56 Les eaux usées
- 57 Les eaux pluviales urbaines



04

LES SERVICES SUPPORTS

- 59 Les bâtiments
- 60 Les voiries
- 61 Les ressources humaines
- 63 Les assemblées
- 64 La communication
- 65 La commande publique
- 66 Les affaires juridiques et assurances
- 67 Les achats
- 68 Les systèmes d'information
- 69 SIG et applications internes
- 70 CONTACTS PRATIQUES

Directeur de la publication : Jérôme Lenoir
 Rédaction / maquette : Service Communication
 Crédits photo : Sète agglomération méditerranée, Office de tourisme intercommunal, Claude Cruells, Shutterstock, Adobe Stock
 Tirage : 500 exemplaires. Publié en ligne sur www.agglopole.fr.

Sète agglomération méditerranée - 4, avenue d'Aigues BP 600 - 34110 Frontignan Cedex - Tél. 04 67 46 47 48 - www.agglopole.fr

CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

130.772
habitants



Hérault

MARSEILLAN
7.751 habitants

MÈZE
12.834 habitants

LOUPIAN
2.234 habitants

VILLEVEYRAC
4.007 habitants

MONTBAZIN
2.988 habitants

POUSSAN
6.634 habitants

GIGEAN
6.642 habitants

MIREVAL
3.444 habitants

VIC-LA-GARDIOLE
3.328 habitants

BALARUC-LE-VIEUX
2.755 habitants

BALARUC-LES-BAINS
7.172 habitants

FRONTIGNAN
24.040 habitants

SÈTE
45.286 habitants

BOUZIGUES
1.657 habitants

ÉTANG DE THAU

MER MÉDITERRANÉE





L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Sète agglomération méditerranéenne est la seconde agglomération de l'Hérault derrière Montpellier. Elle regroupe 14 communes pour un territoire de 310 km² avec plus de 80% d'espaces naturels ou agricoles. Elle oeuvre pour plus de 130.000 habitants et compte plus de 750 agents à son service.

Elle possède de nombreuses compétences comme la collecte et gestion des déchets, la mobilité (bus et navettes maritimes), l'assainissement, l'habitat, l'aménagement du territoire, la cohésion sociale et la politique de la ville, les espaces naturels, la brigade territoriale, la culture avec ses nombreux établissements (médiathèques, conservatoire, jardin antique, musée de l'étang de Thau et Villa gallo-romaine, théâtre), le sport (piscines, stand de tir et soutien aux jeunes sportifs ou clubs de haut niveau), l'urbanisme, la gestion des milieux aquatiques, le tourisme (OTI), ainsi que le développement économique, avec 50 zones d'activités, véritables supports de développement vers de nouvelles ouvertures économiques qui rendent notre territoire toujours plus attractif pour les entreprises.

Avec un territoire situé entre terre et mer, Sète agglomération méditerranéenne bénéficie d'un environnement et d'une qualité de vie exceptionnels, mais surtout d'une diversité d'activités : pêche, conchyliculture,

viticulture, thermalisme, culture, ainsi que des activités commerciales et industrielles du port de Sète Sud de France, qui renforcent la singularité économique de son territoire dans l'espace régional.

Pôle d'équilibre entre le Montpelliérain et le Biterrois, le Pays de Thau dispose d'une grande capacité de développement. Dès 2013, il a été le premier territoire de l'Hérault à être désigné destination d'excellence avec l'obtention du label national « Vignobles et découvertes », valorisant son savoir-faire en matière d'œnotourisme.

Les Thermes de Balaruc-les-Bains sont la 1^{ère} station thermale de France depuis 2015. Et Sète demeure le 1^{er} port de pêche français, ainsi que le 1^{er} port de commerce et de croisière de Méditerranée.

Sur ce territoire qui séduit, notamment pour sa culture et son art de vivre spécifiques, 2 millions de touristes viennent chaque année découvrir un patrimoine naturel, culturel, historique et gastronomiques singuliers.

L'attractivité du territoire de Thau se renforçant toujours plus, un partenariat a été créé avec l'aéroport de Béziers Cap d'Agde pour inviter leurs 250.000 passagers à venir découvrir les richesses de notre terroir.

LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOPÔLE

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- 1 Développement économique
- 2 Aménagement de l'espace communautaire
- 3 Équilibre social de l'habitat
- 4 Politique de la ville
- 5 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- 6 Création, aménagement, entretien, gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs des gens du voyage
- 7 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- 8 Eau
- 9 Assainissement des eaux usées
- 10 Gestion des eaux pluviales urbaines

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- 1 La protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.
- 2 La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- 3 La création ou l'aménagement, l'entretien de voirie d'intérêt communautaire ; la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- 4 Soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la vie étudiante : participation à la définition des orientations en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
- 5 Soutien aux structures d'insertion économique et sociale, gestion du dispositif « atelier de pédagogie personnalisée » (APP).
- 6 Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE) sur le territoire de la communauté d'agglomération.
- 7 Diagnostics et fouilles archéologiques préventives.
- 8 Mise en place et gestion d'un service d'enlèvement et gardiennage des véhicules.
- 9 Soutien par un fonds d'intervention aux sportifs de haut niveau pratiquant un sport individuel.
- 10 Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs affectés au service public de transports urbains.
- 11 Capture des animaux dangereux ou errants et gestion d'une fourrière animale.
- 12 Collecte et traitement des déchets banals et professionnels et des déchets conchyliques.
- 13 Enseignement de la musique et de l'art dramatique au sein des équipements communautaires.
- 14 Protection, entretien et mise en valeur des espaces naturels listés dans la délibération n°2018-235 du 20 décembre 2018.
- 15 Étude, gestion et travaux nécessaires à la protection de la nappe Astienne.
- 16 Aménagement du Pôle d'échange multimodal.
- 17 Soutien à l'organisation du Festival de Thau.
- 18 Gestion d'une brigade de police rurale.
- 19 Animation et études d'intérêt général dans le cadre du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), telles que visées par l'article L211-7 du Code de l'Environnement
- 20 Soutien, par un fonds d'intervention, aux clubs sportifs de haut niveau et aux manifestations sportives d'envergure nationale, internationale et à rayonnement intercommunal.
- 21 Coordination de la Convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC).
- 22 Mise en oeuvre et pilotage de la politique ERC (« Éviter - Réduire - Compenser »)
- 23 Animation et développement du réseau intercommunal de lecture publique
- 24 Coordination, animation et développement du réseau intercommunal de la charte des écoles de musique associées.

(* Arrêté préfectoral du 18 mars 2024)

LES ÉLUS ET LA DÉMOCRATIE COMMUNAUTAIRE

Le fonctionnement politique de Sète agglomération méditerranée repose sur deux organes délibérants (le Conseil et le Bureau) et sur un organe exécutif (le Président et les Vice-présidents). Les Commissions jouent un rôle consultatif et participent aux travaux préparatoires des décisions.



✓ Membres à voix consultatives : Comptable public, représentant de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes, un représentant du service compétent, éventuellement des personnes compétentes invitées par le Président.

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Les commissions sont composées de conseillers communautaires et municipaux et présidées par un vice-président. Définies autour des compétences de Sète agglomération méditerranée, les commissions sont chargées de préparer et débattre des projets et dossiers qui relèvent de leur compétence. Ces dossiers sont ensuite soumis au Conseil ou au Bureau communautaire pour décision. Lieux de débats et de propositions, les commissions ont un rôle consultatif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 50 ÉLUS

Il délibère sur les décisions liées aux grands enjeux de la politique communautaire. Il élit le Président et les Vice-présidents.

LE BUREAU

Cet organe délibérant restreint décide des affaires courantes par délégation du Conseil communautaire.

LE PRÉSIDENT

Il préside le Conseil et le Bureau. Il prépare et exécute les décisions du Conseil, dirige les services administratifs, nomme le personnel par arrêté et représente l'agglomération dans la vie civile.

LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

Elle procède à l'ouverture des candidatures. Elle établit un rapport présentant la liste des entreprises, puis elle examine les offres.

LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

La CAO est l'organe de décision en matière de marchés publics au sein de l'agglomération. Elle ouvre les offres et attribue les marchés. Le choix est ensuite entériné par le Bureau ou le Conseil Communautaire.

✓ Composition : le Président ou son représentant, 5 membres titulaires, 5 membres suppléants.

LES ORGANES DE CONCERTATION ET D'INFORMATION DES CITOYENS

► LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Elle est composée de 20 membres dont le Président ou son représentant, de 16 élus du Conseil communautaire (8 titulaires et 8 suppléants) et de 4 membres désignés et représentatifs d'associations locales d'usagers.

Elle examine le rapport produit annuellement par les délégataires de services publics ainsi que les rapports sur le prix et la qualité des services publics délégués. Elle est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public ou tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

► LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS)

C'est une instance de concertation qui assure l'information du public relative aux effets des activités de l'Usine de Valorisation Énergétique sur la santé et l'environnement, en favorisant le dialogue entre la population (représentée par ses élus et des membres d'associations), l'administration et l'exploitant du site.

Le Conseil communautaire de l'agglomération compte

50 élus du territoire...

Balaruc-le-Vieux :	1 élu (le maire)	Mireval :	1 élu (le maire)
Balaruc-les-Bains :	3 élus (dont le maire)	Montbazin :	1 élu (le maire)
Bouzigues :	1 élu (le maire)	Loupian :	1 élu (le maire)
Frontignan :	10 élus (dont le maire)	Poussan :	2 élus (dont la maire)
Gigean :	2 élus (dont le maire)	Sète :	18 élus (dont le maire)
Marseillan :	3 élus (dont le maire)	Vic-la-Gardiole :	1 élu(e) (la maire)
Mèze :	5 élus (dont le maire)	Villeveyrac :	1 élu



Le Conseil communautaire délibère sur les décisions liées aux grands enjeux de la politique communautaire.

...dont le Président et les 15 vice-présidents délégués

- Président de Sète agglomération méditerranée : **Loïc Linares** (conseiller municipal de Frontignan)
- 1er vice-Président, **Hervé Marquès** (maire de Sète) : Aménagement du territoire, foncier et habitat.
- 2e vice-Président, **Thierry Baëza** (maire de Mèze) : Mobilités, transports et déplacements.
- 3e vice-Président, **Yves Michel** (maire de Marseillan) : Développement économique.
- 4e vice-Président, **Christophe Rioust** (maire de Balaruc-les-Bains) : Emploi, formation, jeunesse et cohésion sociale.
- 5e vice-Présidente, **Florence Sanchez** (maire de Poussan) : Culture et numérique.
- 6e vice-Président, **Marcel Stoecklin** (maire de Gigean) : Finances et gestion des ressources.
- 7e vice-Président, **Fabien Guirao** (conseiller municipal de Villeveyrac) : Patrimoine, achats publics et contrôle.
- 8e vice-Présidente, **Magali Ferrier** (maire de Vic-la-Gardiole) : Sports.
- 9e vice-Président, **Robert André** (maire de Mireval) : Transition écologique et énergie.
- 10e vice-Président, **Josian Ribes** (maire de Montbazin) : Nature, biodiversité et prévention des risques.
- 11e vice-Président, **Christian Ruis** (maire de Balaruc-le-Vieux) : Déchets et qualité de l'environnement.
- 12e vice-Président, **Francis Pelayo** (maire de Loupian) : Solidarité avec les communes et revitalisation des centres-villes.
- 13e vice-Président, **Jean-Christophe Pézerat** (maire de Bouzigues) : Conchyliculture, pêche, agriculture et viticulture.
- 14e vice-Président, **Vincent Sabatier** (conseiller municipal de Sète) : Eau, assainissement et prévention des inondations.
- 15e vice-Présidente, **Kelvine Gouvernayre** (conseillère municipale de Frontignan) : Tourisme et attractivité.
- Ainsi que 2 Conseillers communautaires délégués :
Lucia Izoird : Habitat et logement
Frédéric Aloy : Ressources humaines, innovation et intelligence artificielle.

LES 50 ÉLUS DU TERRITOIRE (élections 2026)

- P** Président
- VP** Vice Président(e)
- CD** conseiller communautaire délégué
- Conseiller communautaire du groupe**
Rassemblement National et Divers Droites



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

UNE ASSEMBLÉE CITOYENNE ENGAGÉE POUR CONTRIBUER À ÉCRIRE L'AVENIR DU TERRITOIRE.

Le Conseil de développement de Sète Agglopôle Méditerranée est une assemblée de démocratie participative et citoyenne. Composé de 120 membres bénévoles issus des 14 communes du territoire, le Codev formule des avis, propositions et contributions. C'est un espace de dialogue collectif, qui a pour rôle d'avoir un regard prospectif à horizon 2040-2050 et de faire le lien entre institution et population. Il remplit une mission consultative auprès des élus communautaires, en rendant des avis sur saisine ou des contributions sur autosaisine.

En 2025, conscients des enjeux de transitions, à la fois, environnementales, sociales, économiques et démocratiques, les groupes de travail thématiques se sont réunis, en ayant pour ambition collective de construire une vision du territoire adaptée aux attentes et aux pratiques de ses habitants.

► Le Portrait de territoire, temps fort de 2025

En 2025, les membres du Codev ont élaboré un « Portrait de territoire », document de réflexion visant à anticiper les évolutions du territoire face aux défis climatiques, sociaux, économiques et démocratiques. Structuré autour de trois axes – impacts du changement climatique, évolution des pratiques et gouvernance participative – ce travail constitue un outil de dialogue destiné à nourrir le débat public.

► Des rencontres citoyennes dans les communes

Afin d'enrichir cette réflexion, des Rencontres citoyennes ont été organisées à Poussan, Frontignan, Montbazin, Sète et Marseillan. Elles ont permis de faire connaître le Codev, de recueillir les préoccupations des habitants et de renforcer la démocratie locale. Une synthèse de ces échanges est venue compléter le Portrait de territoire, consultable dans la bibliothèque de Sète agglopôle méditerranée.

► Poursuite des travaux et des avis

Le Codev a également poursuivi ses travaux sur les saisines communautaires engagées en 2022. Après ses avis sur le SCOT (2023) et le site Lafarge (2024), il a remis début 2025 un avis consacré aux mobilités, avec un focus particulier sur la LGV.

► Une implication aux échelles nationale, régionale et interterritoriale

Le Conseil de développement participe activement aux réseaux de Codev. Une délégation a pris part aux Rencontres nationales de Toulouse consacrées à la citoyenneté intercommunale. À l'échelle régionale, le Codev demeure fortement engagé dans la Coordination régionale des Conseils de développement d'Occitanie. Enfin, aux côtés des Codev de Montpellier, du Pays de l'Or, du Cœur d'Hérault et du Grand Pic Saint-Loup, il contribue à une dynamique interterritoriale sur les enjeux communs de mobilité, de développement économique, de transition écologique et de démocratie locale.

Le rapport d'activité complet est disponible dans la bibliothèque, rubrique Conseil de développement, sur www.agglopoie.fr

Les groupes de travail

- Le groupe 1 « Gouvernance et relations aux territoires »
- Le groupe 2 « Entreprises et emploi »
- Le groupe 3 « Alimentation »
- Le groupe 4 « Culture »
- Le groupe 5 « Ecologie et cadre de vie »
- Le groupe 6 « Transition énergétique »
- Le groupe saisine « Mobilités »



LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES ET L'EUROPE

Au titre des politiques contractuelles menées par Sète agglopôle méditerranée, l'année 2025 a été marquée par la poursuite d'engagements contractuels gérés au niveau du service, notamment le contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE) avec l'État et le contrat territorial Occitanie (CTO) avec la Région Occitanie, en lien étroit avec les communes membres. Le quatrième comité technique conjoint, réuni en septembre 2025, a permis de consolider la programmation annuelle des investissements.

Au-delà de l'élaboration des programmations annuelles d'investissement, les comités techniques ont permis d'adapter les outils de suivi aux évolutions réglementaires. Ainsi, la circulaire du Premier ministre du 31 mars 2025 relative à la territorialisation de la planification écologique a été intégrée grâce au travail du service et à l'appui du SIG, avec l'ajout d'indicateurs nationaux, de données de géolocalisation et de suivi des financements dans la base CRTE/CTO.

En matière de soutien aux projets communaux, Sète agglopôle méditerranée a poursuivi sa politique de fonds de concours. Sur une enveloppe de 10 M€ pour la période 2021-2026, 16 demandes ont été instruites en 2025 pour un montant de plus de 1,37€. Depuis 2021, 9,84 M€ ont été attribués, soit 98,41 % de l'enveloppe.

Les fonds de concours supracommunaux ont représenté 339 898 € en 2025, dont 278 665 € pour la réhabilitation de la salle Jeanne Oulié à Mèze et 61 233 € pour la piste cyclable entre Marseillan et Pomérols. L'enveloppe initiale de 500 000 € a été abondée de 272 700 €, conformément à l'avenant n°2 adopté le 26 juin 2025.

Concernant les fonds européens, Sète agglopôle méditerranée assure le pilotage territorial de l'Approche Territoriale Intégrée (ATI) 2022-2028. En 2025, deux projets ont bénéficié d'un financement FEDER : 1,4 M€ pour la création du campus universitaire Michèle-Weil à Sète et 400 000 € pour la végétalisation du cœur de ville de Frontignan. Par ailleurs, 900 000 € de FEDER ont été sollicités pour le futur hôtel d'entreprises de l'Agglopôle.

Pour les projets d'investissement de l'Agglo, 18 projets ont fait l'objet de demandes de subventions à hauteur de 3,6 M€ pour un coût global supérieur à 21,9 M€. En 2025, plus de 7,5 M€ de subventions ont été notifiées au bénéfice de ces projets.

Enfin, dans le cadre de la mutualisation du service Coopérations Territoriales et Europe avec la Ville de Sète, 7 projets communaux ont bénéficié de demandes de subventions pour un montant de 2 M€, représentant plus de 11,6 M€ d'investissements. En 2025, 1,18 M€ de subventions ont été notifiées. Le suivi de ces dossiers a été assuré par six comités au cours de l'année.

1,37 M€
de fonds de
concours
investis en
2025 dans
15 projets



FONDS DE
CONCOURS



10 M€ investis par l'Agglo pour les projets dans les communes pour la période 2021-2026.

LES MOYENS FINANCIERS

Le budget communautaire permet la mise en œuvre des compétences transférées par les communes à Sète agglomération méditerranéenne.

Le budget 2025 de Sète agglomération Méditerranée est composé d'un budget principal, de plusieurs budgets annexes : Assainissement, Eaux, Transports, SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), Collecte des déchets, le Photovoltaïque et les Fouilles Archéologiques.

Le Compte Financier Unique retrace l'exécution budgétaire de l'année 2025 (hors résultats antérieurs) :

Les diverses contributions payées par les ménages représentent 18,5 M€, soit 10,4 M€ pour la Taxe d'habitation et 8,1 M€ pour les Taxes foncières.

	Réalisation de l'année en K€		Résultats cumulés (en K€)
	Dépenses	Recettes	
Budget principal	131 564	148 294	8 418
Budget transport	24 689	24 636	474
Budget assainissement	19 432	21 366	1 240
Budget SPANC	42	40	-1
Budget eau potable	7 691	8 158	1 898
Budget collecte des déchets	51 976	54 012	4 885
Budget fouilles archéologiques	156	111	-6
Budget Photovoltaïque	59	81	181
TOTAL	235 610	256 697	17 089

Les produits encaissés sur la fiscalité directe se sont élevés globalement à **43,2 M€**

LES RECETTES DE SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

Les recettes de l'Agglomération proviennent principalement de la fiscalité, des dotations de l'État et des redevances liées aux services publics.

► **Fiscalité locale (43,2 M€)** : elle comprend les impôts payés par les ménages (taxe d'habitation et taxes foncières), les entreprises (CFE, TASCOT, IFER), ainsi que la taxe GEMAPI (3,3 M€), destinée à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.

► **Dotations de l'État** : elles regroupent la dotation d'intercommunalité (3,74 M€), la dotation de compensation (4,75 M€) et la compensation des exonérations de fiscalité.

► **Service de collecte des déchets** : financé principalement par la TEOM (28,8 M€) et par une redevance spéciale acquittée par les professionnels (3,6 M€).

► **Service d'assainissement** : les recettes proviennent des redevances et participations des usagers, pour un total de 7,9 M€.

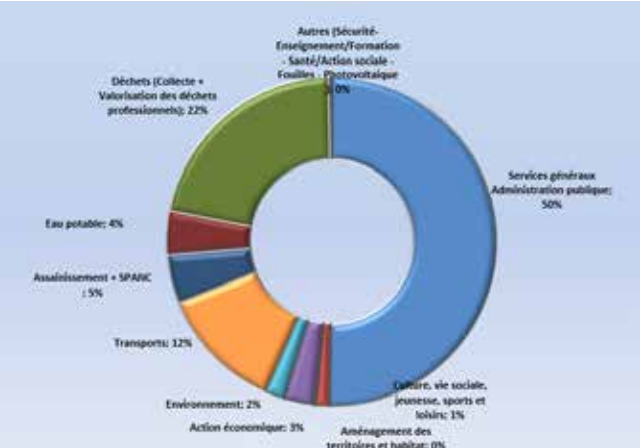
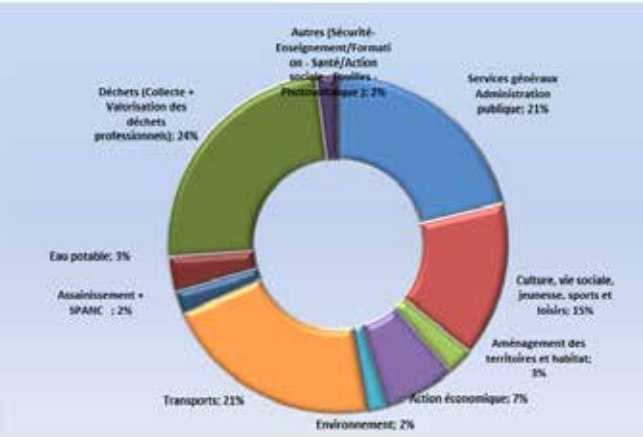
► **Service de l'eau** : les recettes, issues de la facturation de l'eau et de versements, s'élèvent à 5,7 M€.

► **Versement transport** : cette contribution des employeurs de plus de 11 salariés représente 10,8 M€ et finance 54 % des dépenses de fonctionnement du service de transport en commun.

FONCTIONNEMENT

Dépenses
réelles
130 105 K€

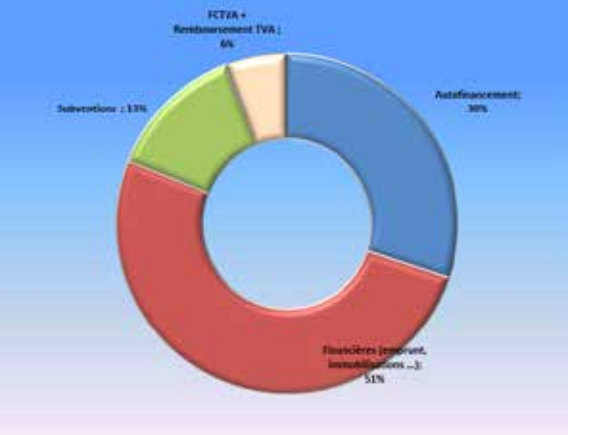
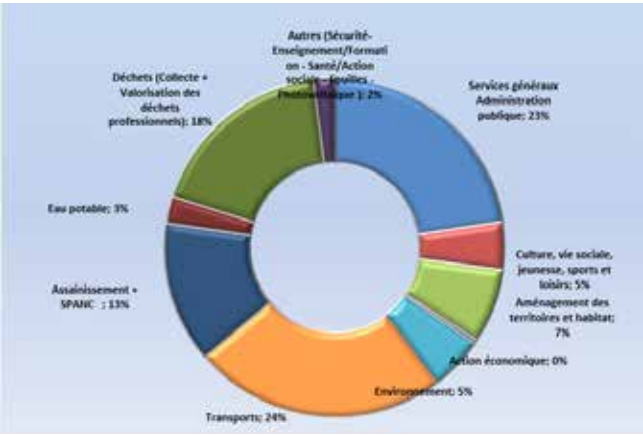
Recettes
réelles
176 304 K€



INVESTISSEMENT

Dépenses
réelles
97 156 K€

Recettes
68 046 K€



Budget principal et budgets annexes	SAM	BALARUC LES BAINS	BALARUC LE VIEUX	BOUZIGUES	FRONTIGNAN	GIGEAN	LOUPIAN	MARSEILLAN	MEZE	MIREVAL	MONTBAZIN	POUSSAN	SETE	VIC LA GARDIOLE	VILLEVEYRAC	Total territoires
PAS DE SUPER OPERATION	968 883 €				5 996 €											5 996 €
300000 - MOBILIER ET MATERIEL SAM	887 603 €	62 783 €	1 026 €	1 803 €	26 809 €	7 269 €	827 €	66 €	2 179 €				129 709 €	456 €		232 927 €
302200 - STATIONS D'EPURATION EAUX USEES	2 037 €	270 400 €	270 400 €		270 400 €	270 400 €		151 137 €	18 207 €	40 801 €			408 113 €		53 061 €	1 752 919 €
302300 - ETUDES ET TVX EXTENSION RESEAUX ASSAINISSEMENT				1 706 €	5 060 €			27 487 €	4 251 €		3 450 €		212 992 €		1 706 €	256 652 €
302400 - REUTILISATION EAUX USEES								16 725 €	48 672 €				1 066 546 €			1 131 943 €
302700 - ETUDES & TVX RENOUVEL. & REHABILITATION RESEAUX	23 000 €	22 971 €	9 624 €		247 736 €	112 115 €		685 730 €	282 425 €	1 889 €		59 157 €	3 292 523 €		241 860 €	4 956 029 €
302800 - CONTRAT DE GESTION INTEGREE							692 €		11 166 €			38 358 €	2 818 648 €			2 868 864 €
32000 - TVX & ACQUISIT° MATERIEL RESEAU ROUTIER & MARITIME	1 942 310 €				36 361 €			6 768 €	2 778 €	30 013 €			149 778 €	20 833 €	10 008 €	239 377 €
320400 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES AUX COMMUNES		185 027 €	266 389 €			21 128 €		78 199 €	275 416 €	43 138 €	122 984 €	133 890 €	674 353 €	247 300 €	66 231 €	2 114 055 €
33000 - INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENTS MOBIL ET INTERIEUR	17 475 €												343 067 €			343 067 €
330000 - CONSTRUCTION ET TVX BAT CULTURELS	87 896 €	2 260 318 €		130 629 €	95 261 €	87 426 €	165 360 €	134 356 €	170 998 €	52 340 €	80 000 €	30 000 €	373 209 €	56 602 €	20 000 €	3 656 499 €
332200 - PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	13 896 €	25 050 €		24 975 €			24 975 €									
340000 - CONSTRUCTION & TVX BAT SPORTIFS					63 383 €	111 450 €							146 626 €			321 459 €
370450 - SUBVENTIONS HABITAT	11 959 €	78 729 €	81 465 €	1 158 €	531 653 €	128 712 €	6 504 €	484 994 €	155 796 €	31 768 €	15 034 €	26 388 €	2 156 013 €	273 236 €	16 056 €	3 987 506 €
381000 - EAUX PLUVIALES	1 114 €	21 122 €	70 709 €	6 384 €	1 255 847 €	43 591 €	30 535 €	37 593 €	106 448 €	14 535 €	8 776 €	10 300 €	203 588 €	87 877 €	11 805 €	1 909 110 €
381001 - GEMAPI	5 389 €	7 204 €	89 211 €	6 724 €	149 109 €	6 724 €	553 756 €	110 817 €	30 569 €	6 724 €	6 724 €	63 388 €	250 401 €	62 738 €	238 433 €	1 582 522 €
3812001 - MATERIEL,MOBILIERS DIVERS ET CONTENEURS A DECHETS	43 938 €	11 755 €	7 492 €	10 119 €	14 459 €	7 641 €	16 638 €	13 797 €	21 832 €	7 356 €	7 909 €	14 835 €	66 944 €	7 419 €	424 849 €	633 045 €
3812011 - INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DECHETTERIES	23 561 €	132 598 €		49 599 €	134 080 €	13 282 €	31 156 €	234 748 €	101 073 €		570 000 €	16 127 €	14 217 230 €		638 100 €	2 137 992 €
381501 - MOBILITE DURABLE	57 390 €	27 384 €	2 379 €	1 300 €	337 637 €	78 419 €	4 173 €	22 444 €	12 473 €	2 050 €	49 080 €	18 525 €	25 118 €	3 720 €	12 982 €	597 685 €
381502 - PARTICIPAT° TVX REALISE PAR REGION & CD34	21 800 €												138 358 €			138 358 €
381590 - MOBILITE ET VOIRIES INTERCOMMUNALES	3 019 €	872 €	446 529 €		2 033 €	1 343 €		166 €			4 832 €	2 340 €	15 217 604 €	20 684 €		15 696 402 €
382300 - TRAVAUX ETUDES & AMENAGEMENT DIVERS	81 521 €	7 001 €	13 004 €		42 944 €			52 846 €	28 027 €				72 840 €	1 723 €		218 386 €
382400 - AMENAGEMENT DE L ESPACE	1 014 590 €	3 353 €			72 899 €	450 €							2 637 010 €		5 988 €	2 719 699 €
3831201 - TRAVAUX RESEAU EAU POTABLE	25 250 €	5 620 €			35 233 €				457 522 €				1 028 444 €			1 526 819 €
383300 - TRAVAUX ESPACES NATURELS		14 976 €	17 900 €		40 276 €	15 534 €	19 957 €	32 540 €	73 396 €		6 300 €	2 800 €	23 940 €	53 354 €	90 464 €	391 438 €
3840000 - GENIE CIVIL ELECTROMECHANIQUE EQUIPEMENTS									8 960 €				421 072 €			430 032 €
390000 - AIDES AUX ENTREPRISES		35 500 €			79 826 €			7 017 €	45 994 €		8 500 €	2 926 €	142 500 €			322 263 €
392000 - EQUIPEMENT ECO ET ENSEIGNEMENT SUP	1 264 623 €	430 000 €							40 550 €				1 865 348 €			2 335 898 €
Total	6 497 253 €	3 602 662 €	1 276 127 €	234 397 €	3 447 003 €	905 483 €	854 574 €	2 097 431 €	1 898 731 €	230 613 €	883 589 €	419 035 €	48 081 973 €	835 941 €	1 831 544 €	73 096 355 €

Répartition des dépenses d’équipement de Sète agglomôle méditerranée
au profit de ses communes membres en 2025

INDICATEURS FINANCIERS

Budget M57 Principal

Situation financière CA 2025	
Épargne brute	22 226
Épargne nette	16 415
Anuité de la dette	5 811
En cours de la dette au 31/12/25	99 821
Ratio de désendettement	4,5

Budget M57 Collecte des déchets

Situation financière CA 2025	
Épargne brute	5 785
Épargne nette	5 012
Anuité de la dette	773
En cours de la dette au 31/12/25	18 035
Ratio de désendettement	3,1

Budget M49 Assainissement

Situation financière CA 2025	
Épargne brute	5 170
Épargne nette	4 201
Anuité de la dette	969
En cours de la dette au 31/12/25	19 228
Ratio de désendettement	3,7

Budget M43 Transport

Situation financière CA 2025	
Épargne brute	1 451
Épargne nette	959
Anuité de la dette	492
En cours de la dette au 31/12/25	6 621
Ratio de désendettement	4,6

En chiffres :
Saisie de mandats et titres : 140 839 pour SAM, 37 118 pour la Ville de Sète, 13 176 pour Marseillan, 6 768 pour Poussan, 3 381 pour Villeveyrac, 2 099 pour Bouzigues, 1 047 pour le SMBT et 60 pour le Syndicat Mixte de la Gardiole, soit 204 488 mandats et titres sur l’ensemble des collectivités mutualisées.

Nombre de budgets : 8 pour SAM, 5 pour Sète, 5 à Marseillan, 2 à Poussan, 3 à Bouzigues, 2 à Villeveyrac, 1 au SMBT et 1 au Syndicat Mixte de la Gardiole soit 28 budgets pour l’ensemble des collectivités mutualisées.



01

CULTURE, PATRIMOINE, SPORT, PRÉVENTION
DÉLINQUANCE, DÉVELOPPEMENT SOCIAL,
SANITAIRE ET URBAIN

LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

La Direction de la culture et du patrimoine se compose ainsi :

- **La lecture publique** : avec 6 médiathèques, 2 kiosques et une équipe réseau.
 - **Le service patrimoine et archéologie** : avec 3 musées (le Jardin antique méditerranéen à Balaruc-les-Bains, la Villa gallo-romaine de Loupian et le Musée de l'étang de Thau à Bouzigues, 2 lieux patrimoniaux (pointe des Onglous et abbaye de Saint Felix de Montceau) et un service archéologie.
 - **Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (C.R.I.)** et ses 3 sites (Sète Manitas de Plata, Frontignan et Mèze).
 - **Une coordination de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC) à l'échelle du territoire.**
- La politique culturelle de SAM est renforcée par la Scène Nationale, sur l'axe spectacle vivant, et par le soutien au Festival de Thau.

EN CHIFFRES

1 170 élèves sur les 3 sites du conservatoire

► Une fréquentation soutenue des équipements culturels

Le réseau intercommunal de lecture publique confirme son attractivité avec plus de 23 000 abonnés et près de 500 000 prêts réalisés cette année. Les kiosques de Mireval et de Montbazin, qui permettent d'emprunter et de restituer des documents 24h/24, connaissent un réel succès et rapprochent le service public des habitants éloignés des médiathèques.

Les sites patrimoniaux (Jardin antique, Musée de l'Étang de Thau et Villa gallo-romaine) proposent expositions, conférences, ateliers et événements qui participent à la découverte de l'histoire et de l'identité du territoire. Ils ont accueilli plus de 45 000 visiteurs.

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Manitas de Plata a formé près de 1 170 élèves sur ses trois sites et proposé une riche programmation artistique : concerts, spectacles, conférences et expositions ont attiré plus de 15 000 spectateurs.

Parallèlement, plus de 5 000 enfants ont bénéficié d'actions d'éducation artistique et culturelle.

Le Théâtre Molière, Scène nationale du Bassin de Thau, a poursuivi sa dynamique avec 62 spectacles, 115 représentations et près de 33 000 places vendues, tout en développant une programmation décentralisée dans 11 communes du territoire.

► **Un projet culturel pour les années à venir**

L'année 2025 a également été marquée par la construction du futur **Projet culturel de territoire**. Véritable feuille de route, ce document fixe cinq grandes orientations : soutenir la création artistique, favoriser l'accès de tous à la culture, encourager la participation des habitants, accompagner les transitions environnementales et sociales, et valoriser



les patrimoines qui font l'identité du territoire.

Ce projet guidera les actions des grands équipements culturels intercommunaux ainsi que les dispositifs liés à la lecture publique, à l'enseignement artistique et à l'éducation culturelle.

► **Une année marquée par plusieurs réalisations majeures**

1,75 M€ de subventions allouées aux opérateurs culturels de compétence intercommunale en 2025

L'un des temps forts de l'année a été l'inauguration de la **nouvelle médiathèque Olympe de Gouges** à Balaruc-les-Bains. Ce nouvel équipement de 1 000 m² remplace l'ancienne bibliothèque et dessert un large bassin de population. Moderne, accessible et doté de 30 000 documents, il constitue désormais un lieu de vie, de rencontre et de découverte culturelle pour tous les publics. L'investissement a représenté plus de 6 M€, financés par l'Agglopol, l'État et la Région.



Le **Conservatoire** a par ailleurs obtenu le renouvellement de son label de Conservatoire à Rayonnement Intercommunal pour une durée de 7 ans. Cette reconnaissance du ministère de la Culture souligne la qualité de son enseignement et de son projet pédagogique.

Autre nouveauté : la création de l'**Agenda Culture** de SAM, un outil permettant de mieux valoriser l'ensemble de l'offre culturelle du territoire et d'améliorer sa visibilité auprès du public.

► Préserver et transmettre le patrimoine

Le service Patrimoine a poursuivi son travail de valorisation des sites et de médiation culturelle. Les **Augustales**, rendez-vous incontournable consacré à l'Antiquité à la Villa gallo-romaine de Loupian, ont une nouvelle fois attiré un large public autour de reconstitutions historiques, d'ateliers et d'animations.

Le **Jardin Antique Méditerranéen** a également accueilli plusieurs rencontres littéraires, poétiques et musicales, confirmant sa place comme espace culturel à part entière.

Parallèlement, le **service Archéologie** a poursuivi ses missions de diagnostics, de fouilles et de recherche scientifique, tout en développant des actions de médiation destinées à mieux faire connaître les découvertes réalisées sur le territoire.



► La culture au cœur de la cohésion territoriale

L'**éducation artistique et culturelle** (EAC) constitue aujourd'hui un axe fort de l'action communautaire. En 2025, 27 projets ont été menés dans 11 communes avec la participation de 24 artistes et plus de 3 500 habitants.

L'année a également vu le lancement de la **première résidence de territoire** dédiée à l'éducation artistique et culturelle. Ce dispositif vise à installer durablement des artistes au plus près des habitants afin de favoriser les rencontres, la création partagée et l'accès à la culture pour tous.

À travers l'ensemble de ces actions, SAM affirme son ambition : faire de la culture un levier d'attractivité, d'émancipation et de cohésion, tout en valorisant les patrimoines qui font la richesse et l'identité du territoire.



2025 EN CHIFFRES

• 27 PROJETS

mis en oeuvre dans le cadre de l'Éducation artistique et culturelle auxquels **3 576 ENFANTS** ont participé (2 822 en 2024)



• 45 231 VISITEURS

sur les 3 sites que sont le Jardin antique méditerranéen, à Balaruc-les-Bains le Musée de l'étang de Thau à Bouzigues et la Villa gallo-romaine de Loupian

• 23 000 ABONNES

au réseau de lecture publique (21 098 en 2024)

• 495 373 PRETS

(519 281 en 2024)



LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE, C'EST

- **6 000 M²** d'espaces publics
- **62** ordinateurs à disposition du public
- **4** salles de formation
- **4** salles de jeux de société et **4** salles de jeux vidéo



• 62 SPECTACLES

au théâtre Molière, Scène Nationale du Bassin de Thau (50 en 2024), dont 29 spectacles en décentralisation pour 65 représentations sur 11 communes de l'Agglo.

- 32 880 places vendues (30 015 en 2024)
- 7 165 scolaires concernés (7 473 en 2024)

• 1 170 ELEVES

sur les 3 sites du Conservatoire à rayonnement intercommunal de Frontignan, Mèze et Sète. (1 267 en 2024)

• 6 M€

d'investissement pour la nouvelle médiathèque communautaire Olympe de Gouges, à Balaruc-les-Bains

LE SPORT



DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AU SERVICE DE TOUS

En 2025, Sète agglomération méditerranéenne a poursuivi le développement de son offre sportive intercommunale malgré un contexte budgétaire marqué par la hausse des coûts de fonctionnement. Les équipements sportifs communautaires ont confirmé leur attractivité auprès des scolaires, des associations, des clubs, des sportifs de haut niveau et du grand public.

L'apprentissage de la natation demeure une priorité. Grâce au partenariat avec l'Éducation nationale, 6473 élèves ont bénéficié d'un cycle d'enseignement dans les piscines communautaires. Cet engagement représente un investissement important pour l'Agglomération, notamment avec un coût de transport scolaire de 200 748 € en 2025.

• LES PISCINES

Les trois équipements aquatiques ont enregistré une activité soutenue. Le Centre balnéaire Raoul Fonquerne à Sète confirme son rayonnement régional et international, avec plus de 158 500 entrées et 702 538 € de recettes. Ses activités aquatiques, ses stages, sa salle de remise en forme et l'accueil de compétitions nationales contribuent à son succès. L'équipement a également accueilli 58 clubs français et étrangers en stage.

Le Centre aquatique de la Gardiole à Gigan poursuit sa montée en puissance avec près de 76 000 entrées et 300 863 € de recettes. Les cours aquatiques, l'aquabike, les stages et les animations rencontrent un succès croissant auprès des usagers.

La piscine Di Stéfano à Frontignan, principalement dédiée aux scolaires et aux associations, a accueilli plus de 43 000 usagers. Plusieurs travaux d'amélioration y ont été réalisés afin de garantir la qualité et la sécurité des installations.

• LE STAND DE TIR

Le stand de tir intercommunal, situé à Sète, poursuit quant à lui sa mission de service public en permettant aux polices municipales et rurales du territoire d'effectuer leurs entraînements réglementaires. 115 agents ont été accueillis cette année. Le stand organise également plusieurs compétitions sportives chaque année.



• LE SPORT DE HAUT NIVEAU

L'Agglomération soutient également le sport de haut niveau. En 2025, 15 athlètes ont bénéficié d'une aide individuelle pour un montant total de 19 500 €. Les quatre clubs professionnels du territoire ont reçu plus de 1,5 M € de soutien, récompensant leur rôle dans le rayonnement sportif du bassin de Thau.

• GRANDS ÉVÈNEMENTS

L'Agglomération accompagne aussi les grands événements sportifs. Dix manifestations d'intérêt communautaire ont bénéficié d'un soutien financier en 2025, tandis que le « Défi des Maires » a une nouvelle fois rassemblé les communes du territoire autour d'une régate conviviale sur l'étang de Thau.

SAM A FOND LA FORME

Enfin, l'année a été marquée par la poursuite des études pour la future piscine de Frontignan, équipement structurant qui viendra renforcer l'offre sportive du territoire dans les prochaines années.

À travers ces actions, SAM confirme sa volonté de favoriser l'accès au sport pour tous, de soutenir l'excellence sportive et de moderniser ses équipements au service des habitants du territoire.



LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPD-R) est un cadre de concertation réunissant les élus, les services de l'État et les acteurs locaux afin de coordonner les actions de prévention, d'anticiper les risques et de renforcer la tranquillité publique ainsi que le vivre ensemble.

L'année 2025 s'est inscrite dans une dynamique de continuité, avec une coordination assurée jusqu'à la fin de l'année. Les actions menées ont contribué à consolider les partenariats et à poursuivre les initiatives engagées en matière de prévention de la délinquance, de lutte contre les violences et d'accompagnement des publics les plus vulnérables.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES CETTE ANNÉE

• Prévention de la délinquance

Campagnes de sensibilisation sur les dangers du protoxyde d'azote, les cambriolages, les violences intrafamiliales, les vols et les comportements à risque. Une distribution de flyers a été organisée en partenariat avec les forces de l'ordre.

• Médiation sociale

Quatre médiateurs ont œuvré sur le terrain, notamment dans les quartiers sensibles et les établissements scolaires, pour apaiser les tensions et prévenir les conflits.

• Cellules de veille

12 cellules restreintes et 2 cellules élargies ont été activées, permettant une concertation opérationnelle entre les élus, les forces de sécurité et les acteurs sociaux.

• Prévention jeunesse

Près de 1 598 élèves ont été sensibilisés au harcèlement scolaire, à l'égalité femmes-hommes, à la laïcité, aux écrans et aux réseaux sociaux.

• CTSI (Cellule Territoriale de Suivi Individualisé)

Le dispositif d'accompagnement a été poursuivi pour les jeunes âgés de 13 à 25 ans, en situation d'isolement, qui sont susceptibles de développer des comportements délinquants et d'engendrer des incivilités au sein des



Conférence de Mme Latifa Ibn Ziaten. Lutte contre la radicalisation et promotion de la laïcité

communes et des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). L'objectif vise un accompagnement pluridisciplinaire vers une (ré)insertion sociale et professionnelle.

• Actions de terrain renforcées

- o La convention relative à l'hébergement des renforts de gendarmerie a été renouvelée pour la saison estivale 2025 pour les communes de Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Bouzigues, Gigean, Loupian, Mèze, Montbazin, Poussan et Villeveyrac.
- o A également été renouvelée la convention relative au prêt de deux VTT mis à disposition de la compagnie de gendarmerie départementale de Pézenas, financé par le service mobilité de SAM.

• Accompagnement des collectivités

- o L'accueil de TIG (Travail d'Intérêt Général) par certaines communes du territoire a permis de renforcer l'intégration de jeunes en rupture.
- o Le déploiement du RAO (Rappel A l'Ordre), porté par les Maires, permet de rappeler de manière solennelle, les obligations et les règles de vie en société suite à des faits d'incivilités, conflits de voisinage, absentéisme et évitement scolaire... Ce dispositif partenarial avec le Parquet, vise à responsabiliser les personnes concernées (mineures ou majeures) et prévenir la répétition des comportements.

Dès le second semestre 2026, cette relance se traduira par la réalisation d'un diagnostic territorial, préalable à l'élaboration d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), ainsi que par le renforcement des actions partenariales de prévention contre les violences, la radicalisation, le harcèlement et les addictions.

PERSPECTIVES 2026

► Après une période de transition, le CISPD-R est relancé avec l'arrivée d'une nouvelle coordinatrice. Cette nouvelle dynamique vise à renforcer une approche territoriale, construite avec l'ensemble des partenaires, afin de répondre de manière concertée aux enjeux de sécurité et de prévention.

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, SANITAIRE ET URBAIN

LA POLITIQUE DE LA VILLE

« Engagement Quartiers 2030 », le nouveau Contrat de Ville 2024-2030, traduit, une nouvelle fois, l'ambition de la collectivité pour réduire les inégalités sociales et territoriales, en faveur des populations les plus fragiles.



8 ANNÉES DE CONTRAT

L'appel à projets 2025 a permis de déployer un programme d'actions adapté aux besoins de chacun des trois quartiers prioritaires de Sète agglomération méditerranéenne :

- Sète Centre-Ville / Île-Sud ;
- Sète Île-de-Thau ;
- Frontignan : Cœur de ville à Calmette

Celles-ci s'inscrivent dans les priorités du Contrat de ville :

► **Le Plein Emploi** (lever les freins à l'emploi, améliorer le parcours vers l'emploi et la création / reprise d'activités économiques) :

- **Bus de l'entrepreneuriat** : installation des tournées du Bus sur les 3 QPV de Sète et Frontignan. L'équipe mobile va à la rencontre des habitants désireux de créer / reprendre une activité économique, et les aide à construire leurs projets avec l'appui de tous les partenaires locaux (chambres consulaires, incubateurs, associations...).

- **Ecole Être (3PA Hérault)** : l'Ecole de la Transition Ecologique mobilise et accompagne les jeunes du territoire sur des parcours combinant immersion en entreprise et formation, sur des supports qui impliquent les métiers de la transition et des pratiques telles que le réemploi.

► **La Sécurité** (améliorer la tranquillité publique, agir sur les conduites à risques et l'entrée dans la délinquance) :

- * un financement MILDECA pour un projet de prévention de la participation des jeunes aux trafics à Sète et porté par la ville ;
- * la mise en place du Groupement de Sécurité Résidentielle sur le patrimoine Sète Thau Habitat et le domaine ville de Sète, financé par la ville, SAM et l'abattement TFP.

► **Les Transitions** (écologiques et numériques) en s'adaptant aux particularités des territoires et au quotidien des habitants)

- **L'Etabli des Bleus** : accompagnement des habitants du QPV de Frontignan à la réparation/transformation d'objet pendant la totalité du processus ; technique, financier et numérique.

- **L'APIJE** : le parcours d'inclusion et de transition numérique mené à Sète (QPV Centre-Ville).

► **L'émancipation**

- **Les Ateliers du Patrimoine**, pour la création d'un guide de promenade architecturale des QPV de la ville de Sète : entre architecture, art et tradition.

- **L'Ecole des Parents et des Educateurs de l'Hérault** : permanence d'accueil et d'accompagnement des Parents du QPV de Frontignan.

Au total, la programmation de l'appel à projets 2025 a permis de toucher (bilan prévisionnel) 34 500 personnes à travers la mise en œuvre de 96 actions (dont 37 % sont nouvelles et 67 % en reconduction) sur les 3 QPV, et pour un montant total de 2 448 000 €. Sète Agglopôle a soutenu 61 de ces actions, pour un total de 104 504 €.

Cette année, la Direction DSSU de SAM a par ailleurs été retenue par l'ANCT (seul territoire en Occitanie) pour participer à la 3e phase de l'expérimentation Quartier Impact Collectif, une approche orientée changement appliquée à chacun des 3 QPV. L'équipe de la Direction DSSU et ses partenaires (Etat, villes / CCAS de Sète et Frontignan, associations) participent à une formation en vue de mettre en place cette nouvelle approche dès 2026. Celle-ci consiste pour l'essentiel à mieux travailler avec les habitants et l'ensemble des parties prenantes pour définir un projet de quartier sur la base d'une vision partagée. Cette approche permettra également de diversifier les outils de mise en œuvre du Contrat de ville et de sortir d'un usage presque exclusif de l'appel à projets.

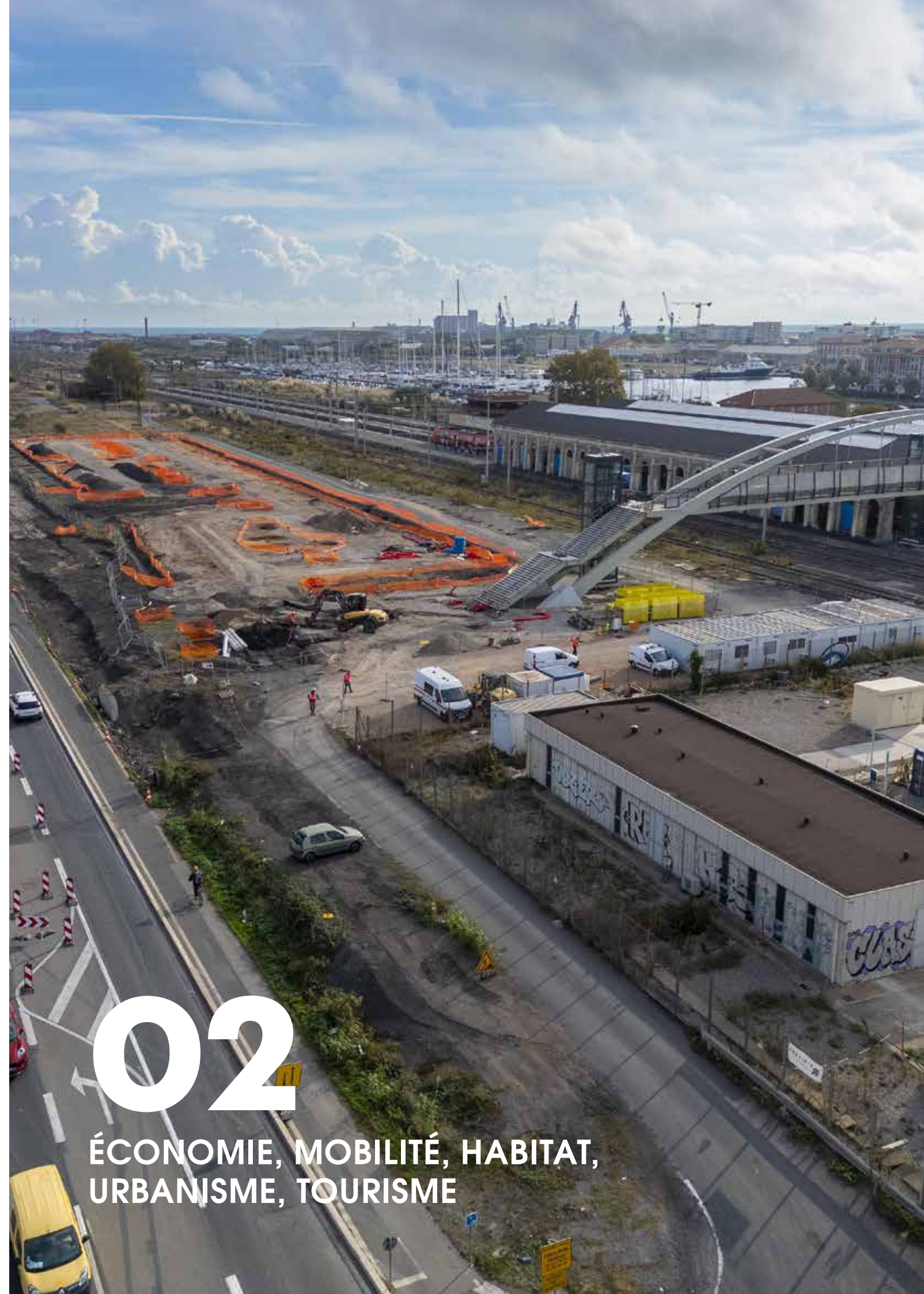
96

actions réalisées dans le cadre de l'appel à projets 2025 pour un public de 34 500 personnes



LA DIRECTION A AUSSI PARTICIPÉ EN 2025

- A la construction des projets des 2 centres sociaux du CCAS de Sète.
- A l'adaptation, au financement, la mise en place et au suivi des actions de la convention d'Education Artistique et Culturelle dans les 3 QPV/
- A la gouvernance et à la programmation de la Cité Educative de la ville de Sète.
- A la coordination du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) du Bassin de Thau (...).
- Aux groupes de travail mis en place par les partenaires : Projet Territorial d'Insertion (Département), la construction du référentiel des Compétences Psycho Sociales (ARS / Education Nationale...).



02

ÉCONOMIE, MOBILITÉ, HABITAT,
URBANISME, TOURISME

ÉCONOMIE, EMPLOI & INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En 2025, la Direction a poursuivi son action en faveur du développement économique, de l'emploi, de l'innovation et de la formation autour de quatre priorités : accompagner la réindustrialisation et les filières d'avenir, renforcer le parcours entrepreneurial, développer l'enseignement supérieur et soutenir les entreprises, le commerce et l'insertion professionnelle.

- ✓ 25.000 ENTREPRISES
- ✓ 45.150 ACTIFS
- ✓ 38.000 EMPLOIS (SALARIÉS + INDÉPENDANTS)
- ✓ 1 TAUX DE CHÔMAGE EN BAISSÉ : 9,6%
- ✓ 1 PÉPINIÈRE D' ENTREPRISE

FILIÈRES ÉCONOMIQUES, ZAE, GRANDS PROJETS

Programme Territoire d'industrie Phase II (2023-2027)

L'année 2025 a permis de consolider la stratégie industrielle du territoire, notamment autour de l'économie bleue. Une étude cofinancée à 90% (85 000 €) par l'ANCT et la Banque des Territoires a confirmé le positionnement de Sète agglomération comme premier pôle littoral occitan de l'économie bleue et a défini les orientations pour les prochaines années (nautisme, agroalimentaire marin, éolien offshore, greentech...). Le collectif des entreprises a poursuivi son animation et 300 000 € ont été mobilisés pour accompagner l'investissement des Pêcheries Occitanes.

Aide à l'immobilier d'entreprises

Deux nouvelles entreprises ont bénéficié du dispositif d'aide à l'immobilier (Cinéma de Frontignan et Scopie), représentant près de 210 000 € d'aides et la

création ou le maintien de 14 emplois.

Développement des filières économiques

La filière économie bleue (qui concerne près de 4 000 établissements sur le territoire) s'est renforcée avec de nouvelles implantations sur l'Écosite de Mèze, l'animation du Pacte de croissance bleue et plusieurs actions de promotion économique. Les industries culturelles et créatives (ICC) poursuivent leur structuration autour d'un futur pôle dédié. Les filières sport-santé et économie circulaire poursuivent leur développement.

Zones d'activités économiques

Les études de requalification de 3 zones d'activités se poursuivent (Embosque, Barnier, Zacom). Une réflexion stratégique sur le foncier économique a été engagée dans le cadre du SCOT et de la loi ZAN.

Trois « Matinales », rencontres avec les entreprises, ont permis d'améliorer le dialogue sur les besoins des zones d'activités (ZAE les Eaux Blanches à Sète, ZAE les hauts fourneaux à Balaruc-les-Bains et ZAE le Barnier à Frontignan).

Missions transversales

Le service a accueilli ou accompagné 123 entreprises et porteurs de projets. Plus de 2 M€ de subventions ont été attribuées aux partenaires économiques du territoire (Mission Locale, Blue Invest, Thau Initiative, CCI, CMA, OTI...).



LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES «FLEX»



En chiffres

- 24 entreprises accompagnées ;
- 85 emplois créés ;
- 2,27 M€ de chiffre d'affaires cumulé ;
- 188 heures de mentorat dispensées.

L'année a également été marquée par un hackathon étudiant, le premier Forum de l'Entreprise du Bassin de Thau (120 participants) et une table ronde sur le financement des TPE et PME en partenariat avec Bpifrance et l'IRDI SORIDEC, pour éclairer les entrepreneurs sur les solutions d'amorçage et de croissance.

Un outil au service des entrepreneurs

Avec un taux d'occupation de 90 %, Flex confirme son rôle de pépinière de référence pour les jeunes entreprises. Les entrepreneurs bénéficient d'un accompagnement personnalisé, d'espaces de travail adaptés et d'un réseau de partenaires.

Avec 24 entreprises accompagnées, un chiffre d'affaires cumulé de 2,27 M€ (contre 1,4 M€ en 2024) et 85 emplois créés (directs et indirects), Flex démontre son impact concret sur l'économie locale.

Tout au long de l'année, Flex a renforcé son accompagnement des entrepreneurs grâce à des ateliers, des mises en réseau et un suivi personnalisé, favorisant la pérennité des entreprises et leur ancrage sur le territoire. Fort de ces résultats, la pépinière poursuivra en 2026 son développement afin de soutenir l'innovation, l'emploi et l'attractivité économique de SAM.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Définition d'une stratégie

SAM mène depuis plusieurs années une politique organique en matière d'économie circulaire, qui a porté de nombreux fruits.

Une feuille de route a été élaborée afin de structurer la politique d'économie circulaire pour le prochain mandat et coordonner les actions menées par l'ensemble des services.

Animation et sensibilisation

Trois ateliers ont accompagné les entreprises sur la RSE, les sociétés à mission et transition économique et la deuxième vie des équipements sportifs.

Accompagnement des entreprises

Dix entreprises artisanales ont été labellisées et 18 entreprises ont bénéficié d'un pré-diagnostic RSE. Un partenariat avec l'Agence des transitions prépare un nouveau parcours d'accompagnement dès 2026 pour une première cohorte de 10 entreprises.

Écologie industrielle territoriale

Cinq ateliers thématiques de coopération ont réuni les acteurs économiques et institutionnels (13 à 38 acteurs par atelier) autour de projets de mutualisation des ressources, de réduction des déchets et de décarbonation.





INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

• Une politique au service de l'emploi

Sète agglomération poursuit son engagement en faveur de l'emploi des jeunes, des publics éloignés du marché du travail et de l'entrepreneuriat.

• Mission locale

En 2025, 4 105 jeunes ont été accompagnés, 4 290 contrats de travail signés, dont 327 CDI, et 44 créations d'entreprises ont été soutenues. Quatorze chantiers Jeunes d'Implication Locale ont également été financés. Près de 2 M€ d'aides ont été mobilisés pour lever les freins à l'insertion des jeunes, confirmant le rôle essentiel de la Mission Locale dans leur accompagnement vers l'emploi et dans la réponse aux besoins des entreprises du territoire. SAM finance la MLIJ à hauteur de 510 000 €.

• Chantiers d'insertion

68 personnes ont été accompagnées dans les chantiers d'insertion, soit 59 000 heures d'insertion, tout en contribuant également à la valorisation du patrimoine local, à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à la transition écologique, notamment à travers les activités de recyclage et de réemploi.

• Clause sociale

Les marchés publics ont généré plus de 107 000 heures d'insertion au bénéfice de près de 400 personnes, soit 66 équivalents temps plein. Parmi ces bénéficiaires :

- 45 femmes
- 89 jeunes de moins de 26 ans
- 136 personnes de plus de 50 ans
- 24 personnes en situation de handicap
- 60 bénéficiaires du RSA
- 82 habitants issus des quartiers prioritaires, dont 48 du Bassin de Thau

• Parrainage des jeunes diplômés

Le partenariat avec NQT a accompagné 63 jeunes diplômés vers l'emploi grâce à un réseau de parrains issus du monde économique.

• Soutien à l'entrepreneuriat

L'ADIE a rencontré 261 habitants et accordé près de 164 000 € de microcrédits pour soutenir la création d'activité ou le maintien dans l'emploi. Cette action contribue à favoriser l'entrepreneuriat inclusif, à soutenir l'autonomie économique des habitants et à sécuriser les parcours professionnels des personnes rencontrant des difficultés d'accès au financement bancaire classique.

ACTIVITÉS, COMMERCES

Depuis 2019, 64 commerces ont bénéficié d'une aide à la rénovation de leurs locaux, pour un montant total de près de 465 000 €. 5 à Balaruc-les-Bains, 1 à Gigan, 1 à Loupian, 7 à Marseillan, 13 à Mèze, 31 à Sète, 3 à Frontignan, 2 à Poussan, 1 à Montbazin.

• Mission «Architecte conseil» prise en charge

Environ 150 commerçants sont accompagnés chaque année dans leurs projets d'aménagement et de rénovation. Budget 2025 alloué par SAM : 36 000 €.

• Office du commerce (ODCAT)

L'Office du commerce (qui réunit la CCI de l'Hérault, SAM et les unions de commerçants) poursuit ses actions de promotion du commerce de proximité, d'animation des centres-villes et de soutien aux commerçants. Budget annuel de l'ODCAT : 30 000 €, ainsi que du temps agent.

• Déclarations de cession

En 2025, 38 avis ont été rendus afin d'accompagner les communes (principalement Frontignan, Marseillan, Balaruc-les-Bains, Poussan, Mèze et Vic-la-Gardiole) dans la préservation de leur équilibre commercial.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET FORMATION

• Enseignement supérieur : un territoire qui monte en puissance

À la rentrée 2025-2026, le territoire compte près de 1 200 étudiants, dont une part croissante en apprentissage et en formation professionnelle.

• Le Pôle Universitaire Michèle Weil

Inauguré en avril 2025, le Pôle Universitaire Michèle Weil est devenu un équipement structurant dédié aux formations supérieures et professionnelles, en lien avec les besoins des entreprises.

Lauréat d'un prix de l'Association des Maires de France pour son éco-rénovation, il accueille désormais près de 390 étudiants et apprenants autour de formations universitaires, numériques, commerciales et aquacoles, en partenariat avec les acteurs de l'enseignement, de l'emploi et de la vie étudiante.

Il constitue désormais un équipement structurant dans le paysage de la formation supérieure. Il propose plusieurs formations : BTS Aquaculture du Lycée de la Mer Paul Bousquet, l'IUT Montpellier Sète -BUT G.E.A. et Informatique-, Campus Connecté, Master Économie circulaire, École régionale du numérique..., accueille la Mission Locale qui occupe un espace de formation,

de tutorat et d'accompagnement des bénéficiaires au sein d'un espace dédié (salle Bertrand Schwartz), ainsi que d'autres partenaires de la vie étudiante.

Deux nouvelles formations ont intégré le Pôle : le BTS Commerce International et le Bachelor « Métiers de la relation Import-Export », portés par le lycée Saint Joseph de Sète.

• Une vie étudiante renforcée

L'Association Générale des Étudiants Sétols développe de nombreuses animations tout au long de l'année. Le Pôle universitaire propose également des actions en faveur de la santé, de la prévention et de l'accompagnement des étudiants.

• Une programmation ouverte au territoire

En 2025, le Pôle Universitaire a organisé 76 événements (conférences, journées portes ouvertes, job dating, rencontres, animations étudiantes...) réunissant plus de 4 400 participants, confirmant son rôle de véritable lieu de vie et d'innovation pour l'enseignement supérieur sur le territoire.



LA MOBILITÉ

L'année 2025 marque une étape importante dans le développement de la politique de mobilité de Sète agglomération méditerranéenne. L'Agglo a poursuivi ses investissements afin de proposer des solutions de déplacement plus durables, accessibles et adaptées aux besoins des habitants.

• Des transports collectifs renforcés

L'année a été marquée par plusieurs réalisations majeures : la montée en puissance de la navette maritime Sète-Mèze, l'ouverture du parking Nord du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) à Sète, l'achèvement du Transport en Commun en Site Propre (TCSP) entre la Peyrade et la gare de Sète, ainsi que la préparation du futur Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), dont la mise en service a eu lieu en janvier 2026.

Les navettes maritimes confirment leur succès. Les liaisons Sète-Mèze et les dessertes internes à Sète totalisent désormais plus de 200 000 voyages annuels. La ligne Sète-Mèze a notamment enregistré plus de

52 000 voyages en seulement 4 mois d'exploitation en 2025, avec une tarification avantageuse pour les détenteurs du SAM'Pass.

Le réseau SAMOBILITÉ poursuit également sa progression. Exploité par Keolis Bassin de Thau, il dessert les 14 communes grâce à 24 lignes, plus de 500 arrêts et une cinquantaine de véhicules. En 2025, près de 3,85 millions de voyages ont été réalisés.

Afin d'améliorer le service, plusieurs lignes circuleront désormais les dimanches et jours fériés à compter de janvier 2026, garantissant une offre de transport tout au long de l'année.

- ✓ Plus de 20 lignes urbaines
- ✓ 50 bus
- ✓ Plus de 120 salariés
- ✓ 3,63 millions de voyageurs
- ✓ 500 points d'arrêt
- ✓ 300.000 € pour la mise en accessibilité des arrêts
- ✓ 2,54 M€ de subvention pour la création de voies de bus dédiées
- ✓ 485 foyers aidés pour l'achat d'un vélo électrique
- ✓ 196.476 voyageurs en navette maritime



• Des infrastructures modernisées

Les travaux de requalification de la RD2 entre Balaruc-le-Vieux et Sète se sont poursuivis avec le soutien de l'État, qui a attribué une subvention de 2,54 M€. Ce projet permet la création de voies réservées aux bus, l'amélioration de l'accès à la gare

de Sète et le développement des mobilités douces.

En parallèle, la voie verte reliant Sète à Balaruc-le-Vieux a été finalisée, offrant désormais une continuité cyclable sécurisée sur cet axe majeur du territoire.

• Une mobilité accessible à tous

L'accessibilité du réseau reste une priorité. En 2025, près de 212 500 € ont été investis pour aménager ou rénover 10 arrêts de bus. Désormais, 80 % des points d'arrêt sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et l'ensemble de la flotte de bus est adaptée.

Grâce au partenariat avec le GIHP, 8 754 déplacements ont également été assurés pour des personnes en situation de handicap ne pouvant utiliser les transports collectifs classiques.



• Le vélo, un mode de déplacement en plein essor

L'Agglo poursuit également son aide à l'achat de vélos à assistance électrique. Depuis 2015, plus de 4 100 ménages ont bénéficié du dispositif, représentant plus de 771 000 € d'aides. Pour la seule année 2025, 390 habitants ont été accompagnés pour un montant de près de 81 500 €.

Afin de favoriser l'usage du vélo au quotidien, de nouveaux équipements ont été installés sur le territoire : plus de 65 arceaux, plusieurs stations de stationnement sécurisées et 4 box vélos à Marseillan. L'application Géovélo continue également de se développer avec plus de 13 500 utilisateurs.

• Préparer les mobilités de demain

Au-delà des réalisations concrètes, l'année 2025 a permis d'avancer sur plusieurs projets stratégiques pour le territoire : la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan, le Service Express Régional Métropolitain (SERM), les pôles d'échanges multimodaux de Sète, Frontignan et Vic-la-Gardiole ou encore la future gare routière de Balaruc-le-Vieux.

À travers ces actions, Sète agglomération méditerranéenne poursuit un objectif clair : offrir des solutions de déplacement plus efficaces, plus respectueuses de l'environnement et plus accessibles à tous les habitants du bassin de Thau.

• Accélérer la transition écologique

SAM poursuit la modernisation de son réseau avec l'acquisition de 3 bus articulés électriques destinés au futur BHNS. Des équipements de recharge ont également été programmés afin d'accompagner cette transition énergétique.

L'Agglomération continue par ailleurs d'encourager le covoiturage grâce à son partenariat avec BlaBlaCar Daily. En 2025, près de 1 300 nouveaux utilisateurs ont rejoint le dispositif, portant à plus de 16 000 le nombre total d'inscrits et à près de 46 000 les trajets réalisés depuis son lancement.

**13 500 utilisateurs
de l'application
Géovélo**

Le développement des mobilités cyclables reste un axe fort de la politique communautaire. Après plusieurs aménagements réalisés ces dernières années, 2 nouveaux projets structurants ont été lancés en 2025 : la voie verte du Mas de Klé et la liaison cyclable entre Montbazin et Gigean.



L'URBANISME OPÉRATIONNEL

En 2025, le service Foncier et Projets urbains continue d'accompagner la politique d'aménagement de l'espace communautaire.

LE FONCIER

D'une manière générale, le service apporte son expertise et son analyse sur les sujets fonciers des services de l'agglomération (analyses foncières, évaluations, stratégies et modalités d'interventions). Le service travaille également de manière étroite avec l'agence d'attractivité BLUE Invest sur les sujets du foncier économique (prospections et analyses foncières)

► Protocole de territoire SAM/EPF

L'EPF d'Occitanie reste un partenaire privilégié de Sète agglomération méditerranéenne pour accompagner la mise en œuvre foncière des politiques communautaires en matière d'habitat, de développement de l'attractivité économique, de préservation de l'environnement et de protection contre les risques.

En 2025, l'EPF d'Occitanie a été essentiellement sollicité pour la conduite de négociations amiables et des procédures de préemptions.

► Protocole SNCF/SAM/EPF

Dans le cadre de cet accord partenarial, Sète agglomération Méditerranée, la ville de Sète et SNCF Immobilier s'accordent sur la faisabilité et le processus de mutation urbaine de plus de 30 hectares de fonciers SNCF identifiés comme potentiellement mutables. Ils définiront conjointement les sites les plus pertinents au regard des objectifs de développement urbain portés par les collectivités d'une part, des besoins ferroviaires et des objectifs de valorisation de la SNCF d'autres part.

LES PROJETS SOUS CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT

Une étude visant à qualifier les contours et les caractéristiques d'un réaménagement de qualité des ZAE communautaires a permis de prioriser les travaux de requalification et d'extension rendus nécessaires. Depuis, une concession d'aménagement multi-sites des ZAE avec la Société Publique Locale du Bassin de Thau (SPLBT) régit l'ensemble des travaux pour

10 des 28 ZAE communautaires pour un montant d'investissement total de 78 M€ HT.

Deux autres concessions sont en cours pour la réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (extension de la zone commerciale de Balaruc et requalification de l'entrée Est de Sète).

LA RECONQUÊTE DES FRICHES INDUSTRIELLES

Territoire portuaire et industriel par nature, Sète agglomération méditerranéenne porte depuis plusieurs années une stratégie ambitieuse de reconquête de ses friches industrielles. Héritage du passé industriel, ces sites constituent aujourd'hui un levier majeur pour répondre aux besoins en logements, en activités économiques et en emplois, tout en respectant les objectifs nationaux de sobriété foncière et de Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Cette reconquête s'inscrit dans une démarche de long terme, nécessitant une action progressive : maîtrise foncière, déconstruction, dépollution et mutation des sites.

► Frontignan – Secteur Lafarge / Montgolfier – 100 Ha :

Objectifs de renaturation partiel avec développement économique et reconquête des berges de l'étang et de la carrière pour le public.

3 entités pour un projet global :

- Secteur Lafarge Ouest (côté étang – 7,5 Ha) : finalisation des négociations foncières par l'EPF Occitanie
- Secteur Lafarge Est (carrières) : Propriété de Sète agglomération depuis 2019. Définition du programme à vocation économique en lien avec le tracé TCSP.
- Site Montgolfier : propriété de la Région (16 Ha).



► Frontignan – Site Exxon Mobil – 10 Ha :

Il s'agit d'un quartier à dominante économique en lien avec le futur PEM et le centre-ville. La dépollution du site doit être finalisée d'ici l'été 2026. En parallèle, lancement d'une étude avec les aménageurs partenaires pour définir le devenir économique du site, en cohérence avec les orientations du SCOT.

Autres sites en mutation à venir :

► Sète Entrée Nord– Site Timac Agro – 13 Ha, Site Angibaud – 4 Ha :

Il s'agit d'un parc d'activité économique en lien avec la filière bleue.

► Sète Entrée Est– Site Timac Agro – 29 Ha :

Il s'agit d'un quartier mixte.

ZOOM SUR LE PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT DE LA FRANGE SUD DE FRONTIGNAN

Le Projet partenarial d'aménagement (PPA) accompagne la transformation de la Frange Sud de Frontignan, secteur stratégique appelé à jouer un rôle majeur dans le développement futur de la commune. Lancée en 2025, la démarche s'appuie sur une étude urbaine et paysagère et sur un important travail de concertation avec les habitants et les citoyens (grande Consult'Action lancée en octobre 2025), afin de recueillir leurs attentes et de les intégrer à la réflexion sur le devenir du secteur.

Cette concertation a permis de faire émerger plusieurs attentes fortes pour le Frontignan de demain : développer l'offre de logements et d'emplois, préserver et valoriser le patrimoine naturel, créer davantage de lieux de rencontre et d'activités pour les habitants et les jeunes, favoriser les déplacements du quotidien et construire une ville plus verte et plus fraîche, tout en conservant son caractère à taille humaine.

La démarche porte notamment sur 5 secteurs stratégiques : le Mas de Chave, les Hierles, la friche

Mobil, la friche Lafarge et le Plan du Bassin. Leur évolution doit permettre de requalifier des espaces aujourd'hui en mutation, de développer de nouveaux logements et des activités économiques, de créer des espaces de nature et de renforcer les équipements et les lieux de vie.

Le projet accorde également une place importante aux mobilités et aux connexions entre les quartiers, avec le développement de parcours piétons et cyclables, végétalisés et ombragés, ainsi que la création de « boucles frontignanaises » reliant les quartiers aux équipements, aux centralités et aux espaces naturels.

À travers le PPA, l'ambition est ainsi de construire avec les habitants une Frange Sud renouvelée, mieux connectée, plus attractive et plus résiliente, en conciliant développement urbain, qualité de vie, transition écologique et préservation des paysages qui font l'identité de Frontignan : l'étang de Thau, les salins, le canal, le littoral, la Gardiole et le vignoble.

UNE AMBITION COLLECTIVE POUR UN TERRITOIRE DURABLE

À travers ces projets, Sète agglomération méditerranéenne affirme une ambition claire : faire des friches industrielles un levier de transition économique, urbaine et environnementale, au service d'un développement équilibré du territoire, en lien étroit avec les communes, les partenaires institutionnels et les acteurs économiques.

L'URBANISME RÉGLEMENTAIRE

En 2025, le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) de Sète agglomération méditerranéenne a poursuivi sa mission d'instruction des demandes d'urbanisme pour les 14 communes du territoire, dans un contexte marqué par l'évolution de la réglementation et l'accélération de la dématérialisation des procédures.



L'année a été marquée par la consolidation de l'organisation interne du service. La réorganisation des responsabilités entre les 3 pôles territoriaux (Centre, Est et Ouest) a permis de renforcer la coopération entre équipes, d'harmoniser les pratiques d'instruction et de garantir un niveau de service homogène sur l'ensemble du territoire.

Le service a également dû intégrer plusieurs évolutions législatives majeures, notamment les lois facilitant la transformation de bâtiments en logements et simplifiant certaines procédures d'urbanisme. Ces réformes visent à répondre plus efficacement aux besoins de logement tout en accélérant les projets d'aménagement.

La dématérialisation continue de progresser fortement. En 2025, 90 % des dossiers ont été déposés en ligne, contre 53 % seulement en 2022. Cette évolution facilite les démarches des usagers, améliore les échanges entre services et accélère le traitement des demandes.

De nouveaux partenaires ont également rejoint les dispositifs de consultation numérique mis en place par l'Agglomération.

Composé de 19 agents, le service ADS a instruit 6 683 dossiers en 2025 sur les 9 194 enregistrés à l'échelle du territoire. Malgré une légère baisse globale de l'activité (-6 %), les permis de construire restent stables et demeurent principalement orientés vers la production et la réhabilitation de logements. On observe également une hausse de 16 % des autorisations concernant les établissements recevant du public, témoignant du dynamisme des projets commerciaux et économiques.

Au-delà de l'instruction des dossiers, le service joue un rôle important de conseil auprès des communes et des porteurs de projets. En 2025, près de 300 permanences urbanisme ont été assurées sur le territoire, auxquelles s'ajoutent des actions spécifiques auprès de la filière conchylicole, des formations destinées aux agents communaux et un accompagnement des évolutions des documents d'urbanisme.

À travers ces missions, le service ADS contribue à sécuriser les projets d'aménagement, à accompagner les communes dans leurs politiques d'urbanisme et à faciliter les démarches des habitants tout en garantissant le respect des règles en vigueur.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

► **19 agents**

► **+ 16% d'autorisations concernant les ERP**

► **6 683 dossiers instruits**

► **300 permanences d'urbanisme assurées**

L'HABITAT

La Direction Revitalisation Urbaine et Habitat met en œuvre la politique de l'habitat de SAM, en s'appuyant sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour répondre aux besoins en logements, favoriser la mixité sociale et garantir une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire.

La Direction Revitalisation Urbaine et Habitat met en œuvre la compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat » de Sète Agglomération Méditerranéenne.

Son action s'inscrit dans la stratégie territoriale définie par le Programme Local de l'Habitat (PLH), document de planification visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, favoriser la mixité sociale et assurer une répartition équilibrée de l'offre de logements sur l'ensemble du territoire. Cette politique est conduite en partenariat avec l'État, les communes, les bailleurs sociaux, l'ANAH, les conseils régional et départemental ainsi que l'ensemble des acteurs de l'habitat.

LE PARC PUBLIC

Malgré un contexte national marqué par les difficultés d'accès au foncier et le ralentissement du marché immobilier, Sète agglomération méditerranéenne a poursuivi ses efforts en faveur du logement social. En 2025, la programmation a atteint 438 logements locatifs sociaux, contre 226 en 2024, soit près de 90 % de l'objectif annuel fixé par le Programme Local de l'Habitat (490 logements).

Cette production concerne 21 opérations réparties à Sète (50 logements), Frontignan (194), Mèze (31), Poussan (54) et Marseillan (109). Elle comprend également 30 logements en accession sociale à la propriété (PSLA), 17 logements PLS Jeunes, 199 logements financés en PLUS et 143 logements très sociaux financés en PLAI, soit 31 % de la programmation. La part des logements réalisés via des acquisitions en VEFA par les bailleurs sociaux reste majoritaire, représentant 84 % de la production familiale (contre 83 % en 2024).

Pour soutenir cette dynamique, 1 922 500 € de crédits délégués par l'État, 1 077 000 € de fonds propres de l'Agglomération et 17 504 827 € de garanties d'emprunt ont été mobilisés.

Malgré ces résultats, les besoins demeurent importants. Huit communes de plus de 3 500 habitants sont soumises aux obligations de la loi SRU imposant un taux de 25 % de logements sociaux. Au 1er janvier 2024, les taux étaient de 20,57 % à Sète, 17,90 % à Frontignan, 13,55 % à Gigan, 13,11 % à Balaruc-les-Bains, 12,30 % à Mèze, 9,21 % à Marseillan, 3,59 % à Poussan et 2,86 % à Villeveyrac. Le taux moyen à

Conjointement au PLH, et pour mieux ajuster ses moyens d'actions notamment financiers, l'agglomération exerce également la délégation de compétence des aides à la pierre de l'État et de l'ANAH pour la période 2021-2026. Cette délégation permet de mobiliser des financements pour la production de logements sociaux et l'amélioration du parc privé, en cohérence avec les objectifs fixés par le PLH et les obligations réglementaires telles que la loi SRU.

Ces stratégies d'interventions se sont traduites en 2025 par des actions sur plusieurs axes :



l'échelle de l'Agglomération s'établit à 16 %, stable par rapport à 2023. Quatre communes (Balaruc-les-Bains, Marseillan, Poussan et Villeveyrac) font l'objet d'un arrêté de carence pour la période 2023-2025.

Le parc social continue néanmoins de progresser, passant de 9 276 logements au 1er janvier 2024 à 9 751 logements au 1er janvier 2025, soit 475 logements supplémentaires. En 2026, l'Agglomération poursuivra ses actions pour faciliter l'accès au foncier, renforcer le soutien aux bailleurs et dynamiser la production de logements sociaux et en accession sociale.

LE PARC PRIVE

Sète agglomération méditerranéenne poursuit son action en faveur de la rénovation du parc privé ancien, de la lutte contre l’habitat dégradé et de la revitalisation des centres-villes. En 2025, cette politique a évolué avec la mise en place d’un Pacte Territorial France Rénov’ (PTFR) à l’échelle des 14 communes et la préparation d’une nouvelle OPAH-RU multisites concernant les centres anciens de Frontignan, Loupian, Marseillan, Gigan, Mèze et Poussan. Le centre-ville de Sète demeure quant à lui couvert par une OPAH-RU jusqu’en juin 2027.

Grâce à un accompagnement technique, administratif et financier des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés, ces dispositifs ont généré en 2025 plus de 5 M€ de travaux subventionnables, bénéficiant directement aux entreprises locales du bâtiment.

Au total, 295 logements ont été accompagnés à la rénovation en 2025, contre 276 en 2024, dont 155 logements en copropriété, 125 logements de propriétaires occupants et 8 logements de propriétaires bailleurs conventionnés. Pour soutenir ces projets, 3 444 318 € de crédits de l’Anah ont été mobilisés, dont 448 932 € consacrés à l’ingénierie, complétés par 366 133 € de fonds propres de Sète agglomération méditerranéenne.

L’Agglomération a également poursuivi ses actions complémentaires en faveur de l’amélioration de l’habitat : soutien aux copropriétés, lutte contre l’habitat indigne, rénovation des façades et développement du solaire thermique.

Dans le cadre de l’opération Façades, 15 projets ont été financés, représentant 143 380 € HT de travaux et 26 656 € d’aides de l’Agglomération. Enfin, le dispositif d’aide au solaire thermique a permis de soutenir 1 projet, correspondant à 5 848 € HT de travaux et 1 000 € d’aide de SAM.

Ces actions contribuent à améliorer durablement la qualité du parc de logements tout en soutenant l’activité économique locale.



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- ▶ 295 appartements accompagnés à la réhabilitation
- ▶ 5 M€ de travaux subventionnables
- ▶ 1,3 M€ de fonds de concours
- ▶ 120 000€ pour la révision du PLH

LE PEUPELEMENT

La politique de peuplement vise à mieux adapter l’offre de logements sociaux aux besoins des ménages. Dans ce cadre, SAM a poursuivi en 2025 la structuration de sa politique intercommunale de gestion de la demande et des attributions.

Après le diagnostic territorial réalisé en 2024 dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), l’année 2025 a permis d’élaborer le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d’Information des Demandeurs (PPGDD), le système de cotation du territoire ainsi que la révision de la Convention Intercommunale d’Attribution (CIA), arrivée à échéance en 2024.

Approuvés en 2025, la CIA et le PPGDD entreront en phase opérationnelle dès 2026 afin d’améliorer l’information des demandeurs, de faciliter la gestion partagée des demandes et de renforcer la coordination entre les acteurs du logement social.

Quelques chiffres clés :
▶ 6 761 demandes de logement social en attente au 31 décembre 2025 (contre 6 410 en 2024), soit 3 % de la demande régionale ;
▶ un délai moyen d’attente de 22 mois, stable par rapport à 2024 (contre 20 mois sur la Métropole de Montpellier et 14 mois en Occitanie) ;
▶ 667 attributions réalisées en 2025 (contre 578 en 2024), soit 2 % des attributions régionales.

LES PARCOURS RÉSIDENTIELS

Ouverte en mai 2025 à Sète, la Maison de l’Habitat intercommunale est devenue le guichet unique d’information et d’accompagnement sur le logement.

Labellisée France Rénov’ et guichet enregistreur de la demande de logement social depuis août 2025, elle conseille les habitants sur l’accès au logement, la rénovation énergétique et

l’adaptation de l’habitat. Pour sa première année d’activité (mai-décembre 2025), elle a traité 1 714 demandes, réalisé 629 rendez-vous individuels et accompagné 381 démarches liées au logement social. Près de 1 000 ménages ont également été informés sur les dispositifs de rénovation énergétique.

SAM poursuit par ailleurs son soutien aux acteurs de l’insertion par le logement avec 27 948 € attribués en 2025 aux associations Habitat Jeunes Sète et Bassin de Thau, Habitat et Humanisme et les Compagnons Bâisseurs.

L’Agglomération a également participé aux travaux engagés par le Conseil départemental dans le cadre du

Plan Départemental pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées (PDLHPD). À ce titre, elle a contribué au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 8 000 €. Elle a également soutenu l’ADIL 34 et Habitat Social en Occitanie pour un montant de 25 387 €, afin de renforcer l’information et l’accès au logement sur le territoire.



L’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Depuis 2021, Sète agglomération méditerranéenne assure en régie directe la gestion des aires d’accueil des gens du voyage de Frontignan et Marseillan, ainsi que de l’aire de grand passage de Mèze.

En 2025, l’Agglomération a poursuivi l’amélioration des conditions d’accueil avec la finalisation des travaux sur l’aire de Frontignan, le lancement d’une étude sur les besoins d’accueil et d’habitat à l’échelle du territoire, des actions de sensibilisation à la santé auprès des femmes de la communauté et un chantier d’insertion pour végétaliser l’aire de grand passage de Mèze.

L’activité est restée soutenue avec 1 322 personnes accueillies à Marseillan, pour un taux d’occupation de 100 % (98 % en 2024), et 573 personnes accueillies à Frontignan, pour un taux d’occupation de 36 % (32 % en 2024). L’aire de grand passage de Mèze a accueilli 4 groupes entre avril et août 2025.

En 2026, l’Agglomération engage une étude de Maîtrise d’Œuvre Urbaine et Sociale afin de préparer la rénovation de l’aire d’accueil de Marseillan, avec un budget prévisionnel de 30 000 €.

Le PLH 2027-2032 est lancé !

Sète agglomération méditerranéenne a engagé en 2025 la révision de son Programme Local de l’Habitat (PLH), document stratégique qui définira les grandes orientations du logement pour la période 2027-2032.

Afin de préparer cette nouvelle feuille de route dans les meilleures conditions, le PLH actuel a été prolongé jusqu’en février 2028. Les premières études ont démarré à l’automne 2025 avec l’appui d’un bureau d’études spécialisé.

Objectif : construire une politique de l’habitat adaptée aux besoins du territoire en facilitant l’accès au logement pour tous, en poursuivant la rénovation du parc ancien, en favorisant les parcours résidentiels, en mieux encadrant les meublés touristiques et les résidences secondaires, et en renforçant l’équilibre entre les communes.

Cette démarche, menée en partenariat avec les communes, l’État, les bailleurs sociaux et les acteurs locaux, mobilise un budget de 120 000 €. Les travaux se poursuivront en 2026 avec la réalisation d’un diagnostic approfondi avant l’élaboration du futur programme d’actions.

LE TOURISME

En 2025, l'Office de Tourisme Archipel de Thau a conforté l'attractivité de la destination grâce à une stratégie alliant tourisme durable, innovation et qualité de l'accueil. Une dynamique portée par des projets structurants, au service des visiteurs, des professionnels et du territoire.

- ▶ 10,8 millions de nuitées
- ▶ 12,5 millions de visiteurs à la journée, soit + 61 000 personnes
- ▶ 1 label international «Green destination»
- ▶ 1 application pour les Balades Artistiques en Méditerranée
- ▶ 3,2 millions de visites sur ses sites Internet (+35%)
- ▶ 37 balades organisées en espaces naturels (500 participants)
- ▶ 378 000 visiteurs renseignés dans les 5 bureaux de l'OT
- ▶ Un tourisme plus durable et qualitatif
- ▶ Un accompagnement renforcé des professionnels



FAIRE DU TOURISME DURABLE UN VÉRITABLE LEVIER D'ATTRACTIVITÉ POUR LE TERRITOIRE.

En 2025, l'Office de Tourisme Archipel de Thau a confirmé la solidité de l'activité touristique du territoire avec 10,8 millions de nuitées (-2 % par rapport à 2024) et 12,5 millions de visiteurs à la journée (+3 %), représentant une population supplémentaire estimée à 61 000 personnes. Les équipes des 7 bureaux d'accueil ont accompagné 378 000 visiteurs, témoignant d'un service d'information de proximité toujours très sollicité.

L'année a été marquée par des avancées majeures en faveur d'un tourisme plus durable, qualitatif et accessible. L'obtention du label international «Green Destinations» (niveau Argent) vient reconnaître les engagements du territoire en matière de développement durable.

L'OTI a également lancé l'application BAM (Balades Artistiques en Méditerranée), proposant 4 parcours mêlant patrimoine, art et découverte du territoire, tout en préparant la mise en ligne d'un site internet unique prévue au printemps 2026 afin de renforcer la visibilité et la cohérence de la destination.

L'engagement en faveur d'un tourisme responsable s'est poursuivi à travers des actions concrètes : sensibilisation à la préservation des espaces naturels grâce à 37 balades réunissant 500 participants, promotion des mobilités douces avec les 250 km d'itinéraires cyclables et poursuite des démarches d'accessibilité, notamment avec le renouvellement du label Destination pour Tous et le développement du label Tourisme & Handicap.

L'Office de Tourisme a également renforcé son accompagnement des professionnels du secteur. 70 établissements sont désormais labellisés Accueil Vélo,



tandis que la charte «Fourchette locale, Res'Thaurateurs engagés», élaborée avec les restaurateurs, favorisera dès 2026 les circuits courts et les productions locales. Ateliers, rencontres professionnelles et bilans de saison ont permis de maintenir une dynamique collective au service de la qualité de l'offre touristique.

Enfin, une stratégie de promotion ambitieuse a permis de conforter la notoriété de l'Archipel de Thau. Campagnes d'affichage dans plusieurs grandes métropoles, communication digitale (4,2 millions de diffusions sur les réseaux sociaux), partenariats médias et accueil de 93 journalistes ont largement contribué au rayonnement de la destination.

Dans le même temps, l'Office de Tourisme a poursuivi la rationalisation de ses outils de communication, réduisant de 48 % les volumes d'éditions imprimées en deux ans, tout en enregistrant 3,2 millions de visites sur ses sites internet, soit une progression de 35 %.



03

ENVIRONNEMENT, DÉCHETS, CYCLE DE L'EAU

LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Le service des Espaces naturels et agricoles a pour mission d'assurer la préservation de la biodiversité et des paysages identitaires, tout en valorisant une agriculture durable et responsable.

AGRICULTURE DURABLE ET RESPONSABLE, AGRO-ÉCOLOGIE ET OENOTOURISME



Sète agglomération méditerranéenne s'est depuis longtemps engagée en faveur de la filière agricole terrestre et marine, autour de 3 axes prioritaires :

- * Promouvoir les savoir-faire et les produits locaux : le territoire de Sète agglomération méditerranéenne, labellisé « Vignobles et Découvertes » depuis 2103 sur l'alliance des vins et des coquillages, est une des destinations remarquables de l'Hérault reconnue pour la richesse de ses patrimoines naturels et culturels, ainsi que pour la renommée de ses productions agricoles, conchylicoles et halieutiques ;
- * Soutenir la compétitivité et la durabilité des entreprises.
- * Réinvestir l'espace agricole et favoriser l'agriculture durable.

**6000 visiteurs
au Salon de
l'Agriculture**

• Renouvellement du label Vignobles & Découvertes

La destination «Thau en Méditerranée» a obtenu le renouvellement du label Vignobles & Découvertes, attribué par Atout France pour une durée de 3 ans. Il récompense les destinations vigneronnes qui disposent d'une offre oenotouristique complète et de qualité.

• Le Salon des Agricultures Méditerranéennes édition n°2 !

Cet événement agricole grand public met en valeur les agricultures et les productions typiques de notre région. Du 13 au 15 juin 2025, 6 000 visiteurs sont venus découvrir tous les secrets de l'agriculture locale. La journée du vendredi dédiée aux professionnels et aux scolaires, a permis d'accueillir 413 scolaires, tandis que la fréquentation du samedi et du dimanche était plutôt familiale. Gratuit, l'accès au salon permet de rencontrer des producteurs, de découvrir et déguster des produits du terroir, d'assister à des conférences et des ateliers, de voir des machines agricoles et de découvrir les animaux.



• «Vignobles en Scène» : le 3e week-end d'octobre

SAM a organisé le 16 octobre 2025, le 1er Banquet Insolite de la destination «Thau en Méditerranée». Vignobles en Scène est le nouvel événement national initié par la Fédération Nationale des Destinations Vignobles & Découvertes (FNVD). Il remplace le Fascinant Week-end et vise à promouvoir l'oenotourisme au cœur des territoires. Du 16 au 19 octobre, «Vignobles en scène» a donc animé la destination «Thau en Méditerranée».

Au-delà des animations réalisées durant tout le week-end par les caves et les domaines labellisés Vignobles & Découvertes, la destination s'est illustrée par l'organisation d'un banquet insolite organisé le jeudi 16 octobre au Carré d'Art Jeanjean à Mèze. Cette soirée a rencontré un très grand succès auprès des 59 convives participants ; qui, après 3 animations sous formes de dégustations gourmandes, ont pu déguster un repas réalisé sous leurs yeux par 3 chefs labellisés et accompagné des cuvées présentées par 7 vignerons de la destination.



• Paiements pour services environnementaux (PSE)

La quatrième campagne du programme de Paiements pour services environnementaux (PSE), financé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, a mobilisé 32 agriculteurs sur 1 545 hectares à Mèze, Villeveyrac et Loupian.

Les exploitations poursuivent leurs progrès en matière de pratiques agroécologiques (biodiversité, couverture des sols, réduction des intrants), avec

plus de 204 000 € versés au titre de cette campagne. SAM a poursuivi son accompagnement technique en proposant 12 formations, principalement dans le cadre du Réseau Agroécologie de Thau, afin d'aider les agriculteurs à adopter des pratiques plus durables.

Parallèlement, l'expérimentation sur la valorisation des déchets verts en substitution du compost a livré des premiers résultats encourageants, qui seront consolidés à l'issue du programme en 2027.

• Soutien aux filières conchylicole et pêche

SAM abonde le fonds de prêts agricole d'Initiative Thau. En 2025, Initiative Thau a soutenu 4 projets agricoles représentant un montant total de 60 000 € de fonds engagés, générant 260 000 € de prêts bancaires associés. Ces projets ont porté sur la reprise et le développement de 4 mas ostréicoles à Mèze et Loupian.

Dans le cadre du programme européen DLAL FEAMPA – en faveur de la pêche et de l'aquaculture, SAM a soutenu la Coopérative des Conchyliculteurs de Méditerranée. Créée en juin 2023, cette jeune structure a été impulsée grâce au contrat de filière conchylicole, ayant pour missions de porter les programmes de développement économique et relever les défis de mutualisation pour le développement de projets novateurs et d'amélioration des conditions économiques d'exploitation des entreprises. SAM l'a soutenue dans sa montée en puissance avec le recrutement d'un chargé de mission à temps plein pour un montant total de 99 974 € HT (participation SAM : 15%).



• Mise en valeur des espaces naturels

Le Massif de la Gardiole

► Poursuite du partenariat engagé avec les associations de chasse du massif au travers d'un outil numérique inédit dans la région pour géolocaliser les zones de chasse en battue en temps réel sur toutes les communes du massif (accessible depuis le site internet de l'Agglo).

► Des travaux d'entretien des zones boisées communales sur Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux,

Frontignan, Gigean, Mireval, Vic la Gardiole, avec une présence accrue sur Gigean suite à l'incendie d'août 2024 avec des travaux de girobroyage, recépage et réalisation de fascines.

► Des réunions publiques sur Gigean et Frontignan afin de sensibiliser au risque incendie.

- La mise en place d'une étude (2025-2026) de priorisation des voiries communales en terme d'obligation légales de débroussaillage, de sorte à définir les secteurs prioritaires à entretenir sur les communes du massif.
- Du renforcement de la protection de l'aire de stationnement de la cible à Frontignan avec mise en place d'un dispositif anti-intrusion.

Les Collines de la Moure

En 2025, le plan d'actions se poursuit avec : une troisième année d'étude des mares (batraciens, odonates, flore), confirmant la présence d'espèces rares sur les communes de Villeveyrac, Montbazin, Loupian et Poussan; la finalisation de deux circuits de randonnée labellisés par la Fédération française de randonnée et soutenus par le CEREMA dans le cadre du programme national « Sentiers de nature » : la Balade des Gueules Rouges (10 km) à Villeveyrac, complétée par un parcours accessible aux joëlettes de 3 km, une première dans l'Hérault, et la Boucle de Marinesque à Cambelliès (11 km) au départ de Loupian, offrant un itinéraire entre patrimoine naturel et panoramas sur l'étang de Thau.

Le bois de Pech Meja

Situé à l'arrière du Jardin Antique Méditerranéen, le bois a fait l'objet en 2025 d'une sécurisation complète au titre des obligations légales d'égamage et de débroussaillage.

Surveillance et entretien des espaces naturels

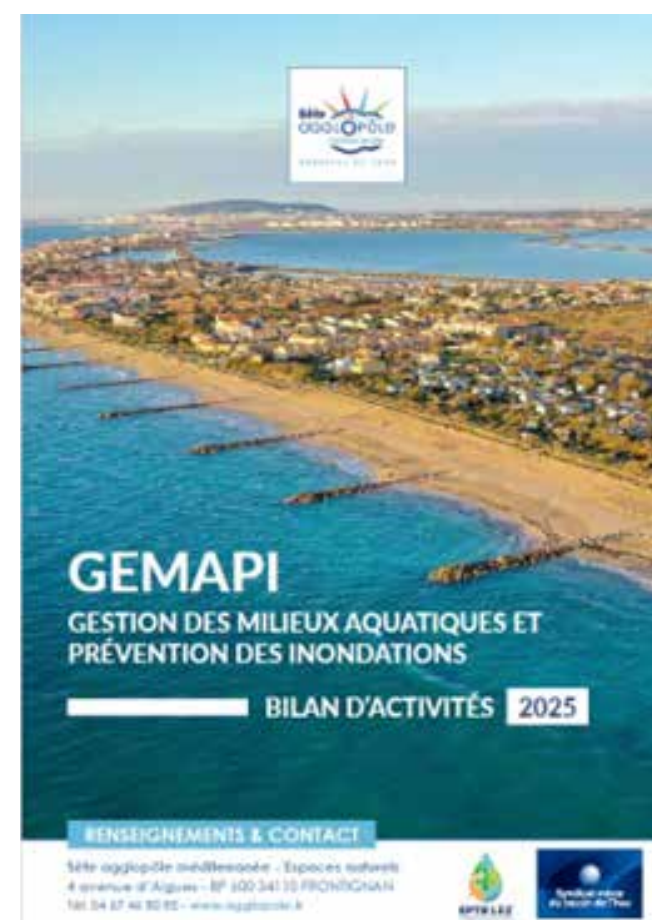
Une équipe de 8 agents assure toute l'année l'entretien et la surveillance de 15000 hectares d'espaces naturels (forêts, garrigues, lagunes, littoral et cours d'eau) : débroussaillage, égamage, lutte contre les espèces invasives, restauration d'ouvrages hydrauliques et de murs en pierres sèches, nettoyage des dépôts sauvages, entretien des ganivelles et sensibilisation du public. Deux agents assermentés assurent également la garderie des sites du Conservatoire du littoral.

• Garderie et protection des espaces naturels

En 2025, les gardes du littoral ont poursuivi leurs missions de surveillance, de police de l'environnement et de sensibilisation sur les sites naturels littoraux. Commissionnés et assermentés, ils veillent à la protection de la faune, de la flore et des espaces naturels, tout en informant le public sur les bonnes pratiques. Réalisées en partenariat avec la brigade rurale, les polices municipales, l'OFB, l'ONF et la gendarmerie, ces interventions ont mobilisé 42 jours de surveillance entre avril et septembre, période de forte sensibilité environnementale.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Créée en 2018 pour mieux organiser la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et lutter contre les risques d'inondation et de submersion, la compétence GEMAPI est exercée par les directions des espaces naturels et agricoles et du cycle de l'eau. En 2025, un bilan d'activités GEMAPI a été rédigé pour une diffusion auprès du grand public et des administrés du territoire. Il a pour objectifs de définir et présenter cette compétence, notamment à travers les investissements réalisés depuis 2018 et de présenter les actions 2025.



« 42 jours de surveillance pour préserver les espaces naturels littoraux et sensibiliser le public »

PROTECTION ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

• Plan de gestion et restauration hydro-morphologique du ruisseau et de la zone humide des prés du Soupié à Marseillan

Le ruisseau du Soupié est un petit cours d'eau qui se jette dans l'étang de Thau en traversant la zone humide des Prés du Soupié sur la commune de Marseillan. Depuis 2022, dans le cadre de ses compétences GEMAPI et ERC, Sète agglomération a fait l'acquisition de 20 hectares de cette zone humide, lui permettant ainsi de mettre en place une gestion conservatoire de ce site, en collaboration avec le Cen Occitanie. Une étude du fonctionnement hydraulique du complexe cours d'eau / zone humide a été réalisée et propose des actions de restauration du cours d'eau et des milieux périphériques. Un plan de gestion, qui identifie les enjeux du site et les objectifs de gestion et propose un programme d'actions, a également été rédigé.

• Lutte contre la cabanisation et étude de dureté foncière sur le Gourg du Maldormir à Marseillan

Afin de préserver et favoriser la recolonisation des zones humides périphériques de l'étang de Thau, dont le Gourg de Maldormir et de lutter contre les phénomènes de cabanisation, Sète agglomération et la commune de Marseillan ont engagé une étude de dureté foncière.



Cette étude a permis de diagnostiquer précisément l'ensemble du secteur (usages, foncier, enjeux écologiques, risques naturels, dégradations diverses), le foncier bâti et non bâti, d'évaluer la valeur des terrains et leur potentiel écologique afin de prioriser les acquisitions futures sur ce site. La veille foncière a été également renforcée ; et des actions de remise en état des parcelles publiques identifiées.



• Amélioration des conditions d'accueil du public sur les sites

Les espaces naturels du territoire sont librement et gratuitement accessibles au public, dans le respect des règles de bonnes conduites affichées à l'entrée des sites. Afin de préserver la biodiversité tout en permettant l'accueil des visiteurs, des aménagements sont régulièrement réalisés : conception et pose de panneaux d'information, installation d'éco compteurs, mise en défens de zones sensibles, restauration de chemins.

LA PROTECTION DU LITTORAL

Sète agglomération méditerranéenne procède chaque année à l'entretien des cordons dunaires sur ses communes littorales, par la réparation, la mise en place de ganivelles de mise en défens ou la création de casiers ayant pour but de piéger le sable en pied de dune. Les coups de mer du mois de mars ont particulièrement mis à mal les cordons sableux et quelques escaliers.

• Entretien de l'atténuateur de houle

Malgré l'interdiction de naviguer au droit de l'atténuateur de houle immergé au large du lido de Sète et en dépit de la signalisation maritime présente, des navigateurs continuent de passer au-dessus de l'ouvrage, déchirant les éléments en géotextile avec leur quille de bateaux.

Sète agglomération méditerranéenne a procédé à des plongées de reconnaissances et à des réparations de géotubes déchirés, afin de maintenir en bon état cet ouvrage qui permet de limiter l'érosion de la plage à la sortie de Sète.

• Corniche de Sète

Suite aux études de projet qui ont permis de valider les solutions de confortement et de protection maritime des falaises de la corniche de Sète contre l'érosion (enrochements en pied de falaise, béton projeté, ancrages, ouvrages de soutènement...), les premiers dossiers réglementaires ont été produits et déposés auprès des services de l'Etat.

• Littoral de Marseillan

Sète agglomération méditerranéenne a mené une stratégie locale de gestion de la bande côtière de Marseillan. Les objectifs territoriaux et le scénario ont été traduits

dans un programme composé d'actions de protection, de gestion et de réduction de la vulnérabilité.

La première action mise en œuvre par l'agglomération est l'aménagement d'accès à la plage pérennes en bois, afin de faciliter l'utilisation de ces équipements en toute saison par les usagers et de les intégrer au mieux à l'environnement local et à la qualité patrimoniale et paysagère du site.

Les travaux concernent l'aménagement permanent de 5 accès publics à la plage : le Chemin des Embruns, le Chemin du Payrollet, l'Allée des plages, le Chemin des Pous et le Chemin des baigneurs. Ces accès, comme aujourd'hui, seront accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sauf celui de l'allée de la plage, et composés de platelages en bois, rampes en pente douce et escaliers.

Le maître d'œuvre a réalisé en 2025 les dossiers réglementaires, qui ont été déposés auprès des services de la DDTM34 pour instruction.

• Lido de frontignan

Sète agglomération méditerranéenne a procédé au début de l'été à la réfection de la surface du parking situé à l'extrémité Ouest du lido.



L'ENTRETIEN ET L'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU

Le Syndicat Mixte du Bassin de Thau, le Syndicat du bassin du Lez et Sète agglomération méditerranéenne travaillent à l'enlèvement des embâcles et à l'entretien des ripisylves pour faciliter les écoulements en cas de crue. Ainsi, dans le cadre de la déclaration d'intérêt général par laquelle SAM peut se substituer aux propriétaires privés qui ne réalisent pas l'entretien des rivières le long de leurs parcelles, ce sont 4,5 km de ripisylve répartis sur 10 cours d'eau qui ont été entretenus en 2025 par des actions de débroussaillage, élagage, enlèvement d'embâcles. L'Agglo est également intervenue pour résorber des bouchons créés aux exutoires de cours d'eau dans la lagune de Thau par des sédiments et laisses d'étang.

• Etudes PAPI

Dans le cadre du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations, SAM a lancé des études sur des cours d'eau responsables d'inondations. Après un état des lieux et un diagnostic du fonctionnement de ses cours d'eau du Pallas et du Sesquier d'une part, et de l'Agau et de la Vène aval d'autre part, des propositions de solutions d'aménagement pour faire face aux problématiques identifiées, limiter les inondations en restaurant ou améliorant la morphologie des cours d'eau, leur capacité épuratoire, la biodiversité, ont été produites par les bureaux d'études.



L'autre étude PAPI relative aux ouvrages hydrauliques de protection vis-à-vis des inondations des cours d'eau et du littoral a permis d'identifier un seul ouvrage pouvant être classé en système d'endiguement au sens de la réglementation.

• la Bourbou à Loupian

Les travaux de restauration morphologique du cours d'eau de la Bourbouse sont déroulés sur l'année 2025.

Cette reconquête du milieu, basée sur des Solutions Fondées sur la Nature (SFN), permet désormais au cours d'eau de retrouver sa fonction naturelle d'épuration, d'améliorer la qualité écologique et paysagère du site, tout en réduisant les risques d'inondation. L'inauguration du projet a eu lieu le 24 mars.

• Aménagement de la continuité écologique d'un seuil sur la Vène

Un seuil, ouvrage hydraulique discret mais essentiel, a été remis aux normes en septembre par Sète agglomération méditerranéenne sur la Vène, entre Poussan et Balaruc-le-Vieux, sous la piste cyclable menant à Bouzigues.

Réalisée dans le cadre du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs du bassin Rhône-Méditerranée, cette opération a permis de restaurer la continuité écologique du cours d'eau, en particulier la libre circulation des anguilles, par la création d'une rampe pour les anguilles, tout en garantissant la fiabilité des mesures hydrométriques sur la Vène.

Avant le démarrage du chantier, une pêche de sauvegarde a permis de capturer et relâcher 126 anguilles jaunes en amont, confirmant la présence et l'importance de cette espèce sur le secteur.



LA BRIGADE TERRITORIALE

LES MISSIONS

- La police de l’eau
- La police de l’urbanisme
- La surveillance des espaces naturels
- La police de la chasse et de la pêche.
- La Défense des Forêts Contre les Incendies
- La compétence AGV

La brigade fonctionne 7 jours sur 7 (sauf jours fériés), elle est diurne et nocturne avec des horaires variables.
L’astreinte «police de l’eau» est 7 jours sur 7 – 24 heures sur 24.

FORMATION DES AGENTS
Pouvoir du maire en police de l’urbanisme CNFPT : 2 agents - 2 jours
Approche juridique de la légitime défense CNFPT : 1 agent - 2 jours
Réglementation relative aux chiens dangereux CNFPT : 1 agent - 2 jours
Populations nomades et réglementation CNFPT : 2 agents - 2 jours
Les écrits professionnels CNFPT : 1 agent - 2 jours
Les écrits judiciaires CNFPT : 1 agent - 2 jours
Encadrer une petite équipe de police municipale CNFPT : 1 agent - 2 jours
Séances de tir C.N.F.P.T. (pistolet automatique) : 5 agents - 2 demi-journées
Recyclage Sauveteur Secouriste Travail SAM : 4 agents - 1 jour
Formation extincteur SAM : 1 agent -1 jour
Formation Intelligence Artificielle SAM : 4 agents - 1 jour
Formation Teams SAM : 3 agents - 1 demi-journée
Formation Délibia SAM : 1 agent - 1 demi-journée
Formation dépôts sauvages Région Occitanie : 2 agents - 1 demi-journée

- ✓ Réunions brigade territoriale : 12
- ✓ Réunions interservices (interne et externe) : 11

LES REALISATIONS

	COMPTE RENDU TRANSMIS AUX MAIRES	PV DE CONSTATATIONS TRANSMIS AUX MAIRES	PV DE CONSTATATIONS TRANSMIS AU PRÉFET	PV D'INFRACTION TRANSMIS AUX MAIRES, AU PRÉFET ET AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE	COMPTE RENDU TRANSMIS AUX SERVICES SAM
BALARUC-LES-B	5		1	12	11
BALARUC-LE-VIEUX	7		1		30
BOUZIGUES	2				5
FRONTIGNAN	17	4	1	1	39
GIGEAN	5				10
LOUPIAN	2		1		6
MARSEILLAN	9	2			23
MEZE	29	5	2	4	44
MIREVAL	5	1			13
MONTBAZIN	3	1	2	2	21
POUSSAN	15	2	3	2	29
SETE	5	2			21
VIC LA GARDIOLE	10	2			12
VILLEVEYRAC	19	1	2		25
TOTAL	133	20	13	21	289

LA SURVEILLANCE PARTICULIÈRE LES CONTRÔLES

- ✓ Espaces naturels : 901
- ✓ Ruisseaux rivières : 132
- ✓ Déchetteries : 243
- ✓ Gendarmerie Nationale (gens du voyage et lutte contre la cabanisation) : 78
- ✓ DDTM 34 – service habitat urbanisme (lutte contre la cabanisation) : 3
- ✓ Office national des forêts : 9

LES INTERVENTIONS

- ✓ Obligations Légales de Débroussaillage / Brûlage de déchets verts et feux : 8
- ✓ Police de l’eau (prélèvements des eaux du bassin versant /pollutions) : 104
- ✓ Police de l’eau (interventions sur le milieu naturel - réseau assainissement - réseau pluvial) : 35
- ✓ Police de l’urbanisme : 26
- ✓ Dépôts sauvages : 73
- ✓ Gens du voyage : 21
- ✓ Assistance aux personnes et aux biens : 32
- ✓ Police de la route (piste DFCI) : 5
- ✓ Police municipale : 11
- ✓ Conservatoire des Espaces Naturels : 12
- ✓ Service cycle de l’eau Assainissement / Pluvial : 21



LA GESTION DES DÉCHETS



La CSS de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de **Villeveyrac** s'est tenue le 14 mai 2025. Le 3e casier de l'ISDND a été mis en service en 2020. Des travaux d'amélioration ont été menés sur ce dernier casier pour atténuer les nuisances : pose de réseau de collecte biogaz.

Les **actions de sensibilisation** ont été maintenues tout au long de l'année auprès du grand public, sur les marchés, lors des manifestations estivales et dans les établissements scolaires.

QUELQUES CHIFFRES

✓ **92.477** tonnes de déchets ménagers et assimilés (hors installation de stockage de déchets inertes) ont été pris en charge par le service public, soit 705 kg/an/hab, chiffre en baisse.

✓ Les performances de tri ont augmenté sur les emballages et papiers soit 54.7 kg/an/hab et ont légèrement baissé sur la collecte du verre soit 34 kg/an/hab.

✓ **27,5%** d'ordures ménagères valorisées grâce au recyclage, 12% en valorisation organique et 43% en valorisation énergétique.

Les déchets, c'est aussi :

- ✓ **81** sites de compostage partagé
- ✓ **1.600** points tri
- ✓ **100.000** bacs roulants
- ✓ **700** composteurs individuels chaque année
- ✓ **120** agents répartis dans les services collectes, déchèteries, centres de traitements (hors prestataires).



En 2025, l'Agglopolé a poursuivi la mise en œuvre de son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA), avec pour objectif de réduire les déchets à la source et d'améliorer leur valorisation.

Le **compostage** continue de se développer avec près de 700 composteurs individuels distribués gratuitement aux habitants. Le réseau de compostage partagé s'est également renforcé pour atteindre 81 sites (écoles, quartiers, résidences et professionnels), complété par plusieurs dispositifs expérimentaux de collecte des biodéchets.

Afin de favoriser le réemploi, de nouvelles **cabanes à don** ont été installées dans plusieurs déchetteries, permettant aux objets déposés de trouver une seconde vie.

L'Agglo poursuit l'**amélioration de la collecte** avec un meilleur maillage des bacs et colonnes de tri, le renouvellement progressif des véhicules de collecte, plus silencieux et moins énergivores, ainsi que l'optimisation des circuits afin de réduire les coûts et améliorer les conditions de travail. Un règlement de collecte unique s'applique désormais aux 14 communes.

Les **déchetteries** continuent leur modernisation. Celle de Montbazin a été réhabilitée pour améliorer l'accueil des usagers. L'ensemble des déchetteries est désormais équipé d'un contrôle d'accès par SAM'PASS, tandis que des travaux de sécurisation et de rénovation (quais, signalétique, voiries) ont été réalisés.

Concernant le traitement des déchets, les suivis réglementaires de l'**Unité de Valorisation Énergétique** de Sète a confirmé le respect des normes environnementales. Les travaux de modernisation de l'**UVE** se sont poursuivis en 2025.

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Le service sensibilise tous les publics aux enjeux environnementaux (déchets, eau, biodiversité, alimentation, mobilité, énergie...) et accompagne les 14 communes dans leurs manifestations et projets de transition écologique.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Le service est composé de 5 agents. Il mène des actions de sensibilisation autour de trois priorités : renforcer les connaissances sur les enjeux environnementaux, promouvoir les écogestes au quotidien et encourager le lien social à travers des projets collectifs. Il développe ses propres projets pédagogiques afin de pouvoir adapter le discours et prendre en compte la fragilité de notre territoire et permettre à chacun de pouvoir apporter sa pierre à l'édifice.

LES PARTENARIATS

Il tisse des partenariats avec les acteurs du territoire pour amplifier son action : CPIE, ARDAM, les électriciens sans frontières, Project Rescue, Sèt'Expo Sciences, services de la collectivité, L'université de Montpellier (station biologique), associations, etc. Les animations s'appuient sur une large palette d'actions :

ACTIONS ET OUTILS

Les animations s'appuient sur une large palette d'actions et de supports : balades découvertes, visites d'infrastructures (centre de tri, STEP, unité de valorisation énergétique), opérations de nettoyage, installations de composteurs, programmes thématiques comme "Ici commence la lagune de Thau" ou encore "Sous les Ailes des Capitelles", ainsi que des activités ludiques et créatives : lectures, jeux, quizz, espace game, land art...

AIRES DE COMPOSTAGES PARTAGÉES

Un agent guide composteur accompagne les communes dans la mise en place et le suivi des aires de compostage. Des outils de communication ont été développés afin de pouvoir faciliter leur déploiement. En 2025, on compte 22 sites (Balaruc-les-Bains, Frontignan, Marseillan, Mèze, Mireval, Poussan et Sète) sur notre territoire géré par un guide composteur avec un appui des services municipaux ; ce qui a engendré 12 passages/site, 31 retournements, 264 actions tous sites confondus et 12 comptes-rendus, ce qui est équivalent à 60 ETP pour cette action.

NOMBREUX SUPPORTS DE COMMUNICATION

Afin de poursuivre la connaissance et l'information du grand public, il a été développé des outils sur la préservation et qualité de l'eau (le fléau du mégot, les micropolluants, les gestes écocitoyens).



LE PUBLIC SENSIBILISÉ

Le service développe des actions de sensibilisation auprès de tous les publics. En 2025, quatre programmes pédagogiques ont été proposés aux jeunes, de la maternelle au lycée, ainsi que dans le cadre des activités extrascolaires. Au total, 477 actions ont été menées auprès de 481 classes ou groupes, permettant de sensibiliser 10 748 enfants. En parallèle, des ateliers et animations à destination du grand public ont été organisés sur les marchés, les places des communes et lors des événements de Sète agglomération méditerranée et des communes du territoire. Ces initiatives représentent 406 actions et ont permis de toucher 3 188 personnes.

LES OPERATIONS EN PORTE A PORTE

Une opération en PAP d'envergure sur 2 quartiers de la ville de Sète afin de pouvoir travailler à la fois sur l'augmentation de la dotation mais également la sensibilisation du geste de tri et lever les doutes. Le public cible était de 3282 foyers visés et des échanges directs avec 1026 d'entre eux.

UN GROUPE DE TRAVAIL DEDIE

Il est composé des élus des 14 communes qui se réunissent 3 à 4 fois/an, afin de pouvoir débattre sur les projets à initier, les thématiques à renforcer ou à développer... Tout ceci dans un but de pouvoir répondre aux besoins des différentes communes.

- ✓ **1.026** foyers visités
- ✓ **504** personnes sensibilisées
- ✓ **31%**, c'est le ratio de foyers sensibilisés et visités (sur 3.282 foyers visés)

L'EAU POTABLE

SAM est compétente en production et distribution d'eau potable depuis le 1er janvier 2020 (loi NOTRe). Les modes de gestion sont multiples sur le territoire : distribution en Régie sur la commune de Mèze, production et distribution par le biais d'une SEMOP « L'Eau d'Issanka » sur la commune de Sète, délégation de service public pour les communes de Frontignan, Balaruc-les-Bains et Balaruc-le-Vieux et distribution directe par la SEMOP Eau du Bas Languedoc pour les autres communes du territoire.

LA RÉGIE DE L'EAU DE MÈZE

La Régie Eau Potable de Mèze, constituée d'une équipe de 7 personnes (3 agents administratifs et 4 agents techniques) assure le stockage et la distribution auprès de 7.880 abonnés grâce à un patrimoine constitué de 78 km de canalisations, d'un château d'eau d'une capacité de 2.000 m³, d'une bâche de pompage de 2.000 m³ et d'un surpresseur pour desservir le hameau de Montmèze.

L'achat d'eau : l'eau distribuée est intégralement achetée à la SEMOP « Eau du Bas Languedoc », dont les principales ressources sont la nappe d'accompagnement de l'Hérault avec l'usine de production de Florensac et l'Eau du Rhône avec l'usine de potabilisation de Fabrègues. En 2024, la Régie Eau de Mèze a acheté 808 170 m³ d'eau et facturé 684 667 m³. Le rendement de réseau s'améliore pour atteindre 87,2 % (+ 3,9%).

Travaux sur le réseau de distribution : les principaux travaux de renouvellement concernent les rues de l'Hospice, de la cave coopérative, du Dr Magne, Domergue, Paul Emile et square Vaillhé. Le montant total est d'environ 360 000 € HT pour 583 mètres linéaires.



LA SEMOP L'EAU D'ISSANKA

La gestion du service eau potable a été confiée par la Ville de Sète à la SEMOP « L'EAU D'ISSANKA » créée le 1er février 2017 pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 janvier 2027 avec prolongation envisagée au 31/12/2027 dans le cadre de l'étude sur le Mode de Gestion.

Cette SEMOP est constituée de capitaux SUEZ (60%) et de capitaux SAM (40%), afin de garantir une gouvernance du service. Le président de la SEMOP est le Président de SAM, qui a nommé Directeur général M. Laurent Sulkowski (SUEZ).

La compétence « Eau potable » a été transférée à l'Agglopolle le 1er janvier 2020, conformément à la Loi NOTRe n° 2015- 991 du 7 août 2015.

SAM dispose d'une usine de production d'eau potable qui alimente la Ville de Sète, d'une capacité de traitement de 800 à 1200 m³/h, de 6 réservoirs d'une capacité cumulée de 17.600 m³ et de 245 km de canalisations et branchements dont 188,3 km de canalisations.

Les volumes (données consolidées 2024) :

- Le volume mis en distribution est de 4.303 106 m³ (dont 37,3% du volume est importé du SBL et 62,7 % sur Issanka).
- Le rendement du réseau progresse à 86,01% (+0,91 points par rapport à 2023)
- Le volume vendu est de 3.571 904 m³.

• Principaux travaux d'investissements en 2025

L'année 2025 a été marquée par :

- Les travaux de renouvellements de canalisations de distribution qui ont concerné le chemin de la croix de Marcenac, les rues du moulin à vent, Pablo Neruda, Salvador Allende, Victor Hugo et Villefranche. Le montant total de ces travaux est d'environ 695 000 € HT pour 1 014 ml
- Des travaux à l'usine de potabilisation du quai des moulins à Sète. Le recyclage eaux de lavage des filtres de l'usine est opérationnel depuis octobre 2025 et permettra d'économiser environ 90 000 m³ par an.

LE SYNDICAT FRONTIGNAN BALARUC

La SAEP exerce ses missions depuis septembre 2021 en tant que maître d'ouvrage délégué de la compétence eau potable, suite à la signature d'une convention de délégation avec SAM renouvelée pour 3 ans à compter du 1er janvier 2025. Le Syndicat n'exploite à ce jour aucune ressource propre. Le Syndicat adhère, pour la compétence production, au Syndicat Intercommunal du Bas Languedoc (SBL), lequel fournit 100 % de l'eau mis en distribution sur le territoire du SAEP. L'exploitation du réseau de distribution a été confiée à Véolia dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

► L'achat d'eau

L'eau distribuée est intégralement achetée à la SEMOP « Eau du Bas Languedoc », dont la principale ressource est la nappe d'accompagnement de l'Hérault avec l'usine de production de Florensac. En 2024, le syndicat a acheté 3 079 102 m³ d'eau.

► Travaux de renouvellement

En cumulant les travaux réalisés par le syndicat et les travaux concessifs réalisés par Véolia et le SAEP, 930 ml de réseaux ont été renouvelés, soit 0,74 % du réseau.

► Performance du réseau

Le rendement diminue légèrement à 79,2% en 2024.

LE SYNDICAT DU BAS LANGUEDOC

Le syndicat du Bas Languedoc est un syndicat mixte constitué depuis 2020 de 3 EPCI : SAM, 3M et CAHM. Depuis le 1er janvier 2022, le syndicat a confié l'exploitation de son réseau à LA SEMOP EAU

DU BAS LANGUEDOC dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. En 2024, le SBL a mis en distribution 19 226 388 m³ d'eau.



LES EAUX USÉES

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SAM assure la collecte et le traitement des eaux usées sur l'ensemble du territoire (plus de 63.000 foyers abonnés au service assainissement et 191 postes de refoulement). Elle compte 631 km de réseaux de collecte et de transport des eaux usées et 8 stations pour une capacité de traitement d'environ 265.220 équivalents habitants (EH) :

Le mode de gestion mis en place est partagé entre la régie directe et la délégation de service public.

La régie publique SAM assure, avec 4 agents à temps plein encadrés par un responsable, l'exploitation de 6 stations d'épuration : Marseillan, Mèze-Loupian, Villeveyrac, Montbazin, Mireval et Vic la Gardiole, totalisant une capacité de traitement de 91 420

Equivalents Habitants. Les 3 contrats de concession permettent la délégation du service public dont l'activité est détaillée dans le rapport annuel fourni en juin de chaque année :

Thau Maritima (filiale SUEZ) pour la collecte et le traitement des eaux usées des communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-

les-Bains, Frontignan, Gigan, Sète et le traitement des eaux usées des communes de Bouzigues et Poussan.

VEOLIA pour la collecte des eaux usées des communes de Marseillan, Vic-la-Gardiole et Mireval.

SUEZ pour la collecte des eaux usées des communes de Mèze, Poussan, Bouzigues, Villeveyrac, Loupian et Montbazin.

Ces 2 contrats s'achevant fin 2025, un nouveau contrat de délégation de service public pour la collecte et le transport des eaux usées a été attribué à Suez et prend effet au 1er janvier 2026.

320 271 €, c'est le montant de la participation financière à l'assainissement collectif (PFAC) lors des permis de construire.

ÉTUDES ET TRAVAUX FINANCÉS

Réseau de collecte et postes de relevages

En 2025, SAM a poursuivi et renforcé sa politique de renouvellement des réseaux d'eaux usées et de réhabilitation des postes de relevage. Les investissements ont atteint 10 M€.

Principales réalisations :

5 177 ml de canalisations ont été renouvelées sur l'ensemble du territoire.

Stations d'épuration (STEU)

- * STEU des Eaux-Blanches (Sète) : installation d'un traitement biocide garantissant la qualité des eaux de baignade lors des rejets par temps de pluie.
- * Curage des lagunes : la régie publique SAM a achevé l'épandage des boues de la lagune n°1 de Pradels-Marseillan après séchage aux Onglous et le compostage des boues de Mireval.

Études et projets innovants

Le Schéma Directeur d'Assainissement a été finalisé et approuvé en conseil communautaire.

SAM poursuit plusieurs projets de **réutilisation des eaux usées traitées (REUT)** afin de préserver la ressource en eau et soutenir les activités économiques du territoire :

- * **A usage industriel** (SAIPOL - 450 000 m³/an) : travaux en cours avec un forage dirigé de plus de 800 m reliant la STEP de Sète au Port. Soit 1,62 M€ HT, financé notamment par la Région Occitanie (243 k€) et l'Agence de l'eau (405 k€). Mise en service prévue en septembre 2026.
- * **A usages urbains** (Sète - 15 000 m³/an) : installation d'une borne de puisage pour le lavage des voiries, le curage des réseaux, les travaux de voirie et la défense incendie. Soit, 380 k€ HT, avec une aide régionale de 57 000 €. Mise en service prévue en juin 2026.
- * **A usages agricoles** (AMISALT'EAUX : validation d'une phase travaux de 8,39 M€ HT, financée à 50 % par la Banque des Territoires. Le projet prévoit l'installation d'une unité de traitement sur la STEP de Mèze-Loupian pour irriguer près de 100 ha de vignes et accompagner la transition agroécologique. À Marseillan, des études évaluent l'impact de la salinité des eaux traitées sur les sols et les cultures.

Permis de construire (PFAC)

En 2025, la PFAC a représenté 320 271 €. Par ailleurs, 641 dossiers d'assainissement liés aux autorisations d'urbanisme ont été instruits.

Suivi des conformités

Un nouveau logiciel métier (IDBac - Altereo) a été acquis pour optimiser le suivi des contrôles de conformité, avec une mise en service prévue en 2026.

En 2025, 249 contrôles ont été réalisés : 35 ont révélé une non-conformité, dont 11 ont été régularisées au cours de l'année.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

L'assainissement non collectif (SPANC) concerne aujourd'hui 3 411 installations, réparties sur les 14 communes de SAM. 3 385 installations étaient conformes ou ont été visitées au cours de l'année 2024. 96,9% des installations sont jugées conformes ou avec des non conformités mineures (ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement).

LES EAUX PLUVIALES URBAINES



450.000 € HT
pour l'exploitation
des réseaux
pluviaux



8.782
avaloirs nettoyés
sur
14 communes en
2024

ÉTUDES ET TRAVAUX FINANCÉS

Réseau de collecte, dessablage et bassin de rétention

En 2025, les principales opérations réalisées sur le territoire de SAM sont les suivantes :

- * **Balaruc-Le-Vieux** : Rues de la Vène et des figuiers pour un montant total de 60 971 € HT
- * **Frontignan** :
 - Avenue des Viviers et Pasteur, Bd de la République, rues de l'artisanat et de la gendarmerie pour un montant total de 664 815 € HT
 - Bassin d'orage « Claude Bernard » de 5000m3 – montant 226 076 HT
- * **Gigan** : Rue de la Clau – pour un montant de 29 743 HT
- * **Loupian** : Avenue de Villeveyrac et Chemin de la Croix pour 14 040 € HT
- * **Marseillan** : Route de Florensac – pour un montant de 9 944 € HT
- * **Mèze** :
 - Rue Ernest Massol – montant 7 142 € HT
 - Rue Joseph Moulin – Accélérateur EP – montant 37 726 HT
- * **Vic-La-Gardiole** : Chemin des Cresses - montant 103 900 HT

ENTRETIEN RÉALISÉ

- * 4 637 avaloirs ont été nettoyés sur l'ensemble des 14 communes.
- * 11,25 km de réseau enterré ont été curés.
- * Plus de 107 tonnes de déchets ont été retirés des ouvrages pluviaux enterrés
- * 18 séparateurs hydrocarbures ont été nettoyés.
- * 25 enquêtes terrains ont été réalisées à la suite d'un signalement d'anomalies.
- * 10 inspections télévisées ont été réalisées sur un total de réseau enterré de 2,1 km.
- * 4 interventions d'urgences sur des pollutions dans les réseaux d'eaux pluviales
- * Sur 100 Signalements/anomalies pluviaux réceptionnés en 2025 sur l'adresse Cycledeleau@agglopole.fr, 79 sont clos, 21 sont reprogrammés en 2026.
- * Fauchage des fossés 2 fois dans l'année et de 36 bassins de rétention.
- * Au regard de la forte pluviométrie printanière de 2025, un troisième fauchage (exceptionnel) a été réalisé en mai 2025 sur 5 communes (Marseillan, Frontignan, Montbazin, Villeveyrac, Vic-la-Gardiole), soit un total de 15,5 km amenant au global un total de fossés fauchés en 2025 de 70,5 km.

04

LES SERVICES SUPPORTS



ACCUEIL

LES BÂTIMENTS

La Direction des Bâtiments réalise de grands projets de construction et de réhabilitation sur l'ensemble du patrimoine de SAM.

10,7 M€ HT
sur le budget principal

646 demandes
d'intervention

Avec un budget dépensé en investissement 10,712 M€ sur le budget principal, 361 000 € sur le budget transport, 61 000 € sur le budget déchets, les missions de la Direction des Bâtiments sont de réaliser des projets de construction ou de réhabilitation de bâtiments sur l'ensemble du territoire, mais aussi d'en effectuer l'entretien et

la maintenance, que ce soit en régie ou avec des entreprises.

La régie a enregistré et a traité 646 demandes d'intervention. Les grands projets jouxtent les travaux de moindre importance mais qui ont tous leurs sens car ils sont toujours dans l'intérêt des habitants du territoire.

✓ **Balaruc-les-Bains**

La médiathèque Olympe de Gouges a été équipée de mobilier et livrée à l'été 2025.

✓ **Frontignan**

- o **L'aire des gens du voyage** a connu une fermeture estivale pour permettre des travaux d'entretien.
- o **Médiathèque Montaigne** : fin de paiement du changement des huisseries défectueuses réalisé dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage.
- o **Local des Espaces naturels** : consultation des entreprises et préparation des travaux aménagement étage
- o **Piscine Di Stefano** : travaux d'entretien.
- o **Nouvelle piscine** : études de faisabilité terminées, études de programmation en cours sur le site des Hierles, diagnostic archéologique réalisé et positif.

✓ **Loupian**

o **Villa Gallo-Romaine** : remplacement des volets bois du bâtiment accueil et passage éclairage intérieur à leds.

✓ **Marseillan**

- o **Médiathèque La Fabrique** : remplacement des lanternaux de désenfumage.
- o **Aire des gens de voyage** : travaux d'assainissement.

✓ **Mèze**

o **Ecosite** : fin paiement des DGD et remplacement des portes de l'amphithéâtre.



La médiathèque de Balaruc-les-Bains inaugurée à l'automne 2025

✓ Sète

- o «**Les 3 sommets**» : préparation du terrain et réalisation de la plateforme pour le nouveau bâtiment (futur hôtel d'entreprises).
- o **Dépôt de Bus** : études d'avant-projet réalisées en vue de la restructuration et l'extension du dépôt, et arrivée de la haute tension sur le site pour la recharge des bus électriques.
- o **Médiathèque Mitterrand** : installation de panneaux acoustiques.
- o **Conservatoire Manitas de Plata** : installation de rideaux.
- o **Piscine Fonquerne** : remplacement de portes.
- o **Skatepark** : travaux de remise à niveau.
- o **Stand de tir** : rénovation toiture du pas de 10m.
- o **Bâtiment parc aquatechnique** : travaux de rénovation du clos/couvert.
- o **Théâtre Molière** : rénovation des menuiseries extérieures bois de l'étage.
- o **Pôle universitaire Michèle Weil** : après une ouverture en septembre 2024, une installation de l'IUT en janvier 2025, livraison complète en avril 2025.

LES VOIRIES

La direction « Voirie / Ingénierie » a en charge la gestion du patrimoine voirie de SAM à savoir, les voiries des Zones d'Activité Economique, ainsi que certaines voies conchylicoles.

PRINCIPAUX PROJETS RÉALISÉS EN 2025

La direction de la voirie mutualisée ville de Sète/SAM est un service support à la mise en œuvre d'une politique portée par d'autres directions de SAM.

Côté « actions 2025 », elles ont principalement été menées :

- Pour le compte du service Mobilité : la coie de Transport en Commun en Site Propre (TCSP), des pistes cyclables, la mise aux normes quais bus...
- Pour le compte du service Environnement : travaux sur les voies conchylicoles : Travail de fond avec l'Etat et SAM pour les réfections des voies présentes sur le Domaine Public Maritime ayant abouti à un principe de partenariat pluriannuel de travaux (travaux qui ont débuté en 2026, dont la programmation sera stabilisée sur 5 ans.



LES RESSOURCES HUMAINES

En 2025, la Direction des Ressources Humaines a poursuivi son appui et son expertise auprès des services et des communes membres sur les questions et les actualités RH et a notamment orienté son action sur l'accompagnement des agents en matière d'action sociale.

En 2025, la Direction des Ressources Humaines a renforcé son accompagnement du personnel de Sète agglomération méditerranéenne et des communes mutualisées en mettant en œuvre ou en contribuant à la mise en œuvre de plusieurs mesures en matière d'action sociale :

- **Participation employeur à la protection sociale complémentaire** : revalorisation du montant de la participation avec une suppression des tranches actuelles basées sur les indices majorés portant le montant maximal de participation à 37 € brut par mois (contre 30 € aujourd'hui).
- **Augmentation de la valeur faciale des titres-restaurant** : Revalorisation de la valeur faciale de 6 à 7€ avec une participation employeur de 60 % (le solde de 40 % restant à la charge des employés), à raison d'un titre par jour effectivement travaillé.
- **Mise en place de l'Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés (APEH)** : Cette prestation d'action sociale

est destinée à aider les parents d'enfants handicapés et son montant mensuel s'élève à 183€ par mois, sans condition de ressources et lorsque lesdites conditions d'attribution sont remplies.

- **Mise en place d'un régime indemnitaire plancher** : Dans le cadre de la politique d'harmonisation du régime indemnitaire engagée par la collectivité, le plancher minimum de l'IFSE mensuel a été relevé à 150 € brut (contre 117€ auparavant).
- **Mise en place du dispositif de don de jour anonyme** et sans contrepartie au bénéfice de collègues rencontrant une des situations suivantes :
 - Situation d'un enfant atteint d'une maladie, d'un handicap ou d'un accident particulièrement important,
 - Situation d'aidant familial
 - Décès d'un enfant
 - Sapeur-pompier volontaire

LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

En 2025, le Service Santé Prévention a poursuivi ses actions en faveur de la santé physique et mentale des agents, de l'amélioration des conditions de travail et de la prévention des risques professionnels. Il a notamment renforcé l'accompagnement des services dans l'évaluation des risques, la formation des agents et la culture de la prévention.

La collectivité a également réaffirmé sa volonté de lutter contre les situations de harcèlement, de discrimination et de violences au travail avec la mise à jour de la procédure de traitement des signalements internes. Une démarche qui a été accompagnée par la mise en place d'actions de formation ayant permis de sensibiliser 193 agents aux enjeux de prévention, de détection et de traitement de ces situations.

Enfin, le service a poursuivi son action en faveur du maintien dans l'emploi en accompagnant les agents confrontés à des restrictions médicales ou à des difficultés professionnelles. 61 actions (aménagements de poste, affectations sur postes adaptés...) ont ainsi été réalisées en 2025.

En 2025, la RH a notamment orienté son action sur l'action sociale



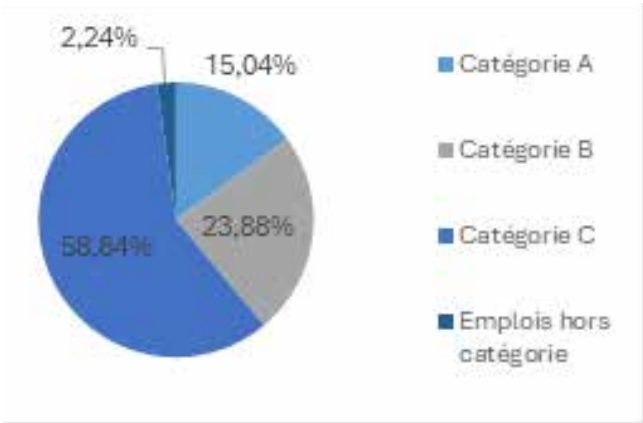
LES RESSOURCES HUMAINES DE L'AGGLOPÔLE

SAM compte 758 agents au 31 décembre 2025. 52% des agents sont des hommes (368), 48% sont des femmes (341).

Répartition de l'effectif par statut

On retrouve par ailleurs une répartition relativement équilibrée et homogène des effectifs selon les différents statuts, contractuels ou fonctionnaires sur emplois permanents :

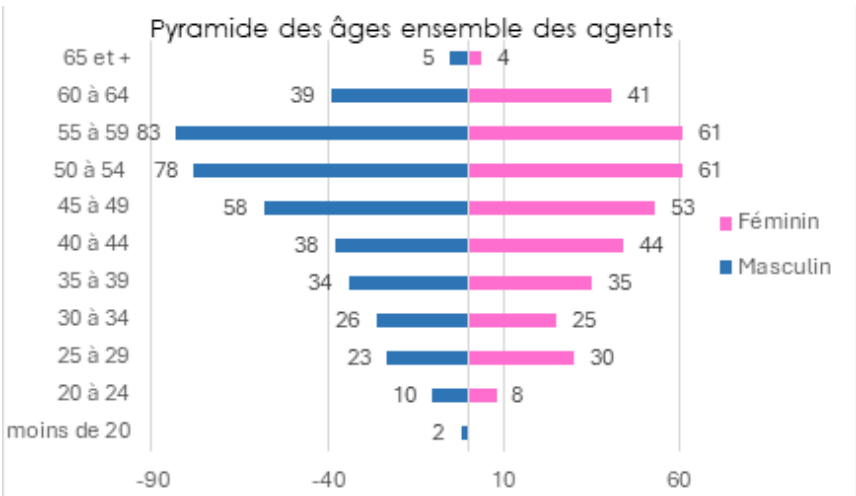
- Contractuels non permanents : 49 agents
- Contractuels permanents : 92 agents
- Titulaires : 617 agents



Pyramide des âges

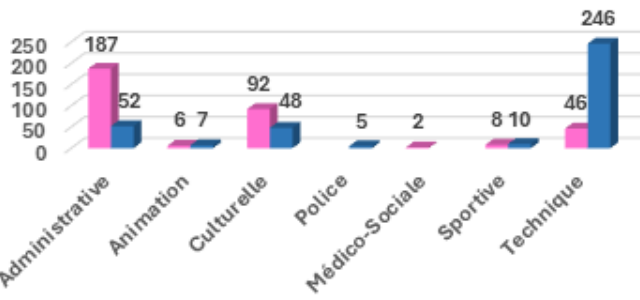
L'âge moyen par sexe est ainsi sensiblement le même, 46,75 ans pour les femmes et 47,51 pour les hommes, et l'âge moyen global 47,15 ans sensiblement le même par rapport à l'exercice précédent, bien que toujours en légère augmentation (0.4 points).

L'écart moyen entre les rémunérations hommes et femmes, toutes catégories confondues, est en baisse par rapport à 2024 (189 € contre 155 € en 2025), les hommes ayant un salaire moyen net mensuel de 2 174 € contre 2 019 € pour les femmes.



Répartition de l'effectif par filière

Les femmes sont principalement présentes dans les filières administratives et culturelles. Les filières déséquilibrées concernent encore la filière technique (inversement proportionnelle à celle administrative) et celle de police municipale composée exclusivement d'hommes. Ceci correspond aux données nationales de représentativité.



Répartition de l'effectif par catégorie d'emploi

On constate une part restant relativement stable des effectifs dans les 3 catégories A, B et C par rapport aux années précédentes.

Concernant la répartition de l'encadrement, les femmes représentent 39,5% des postes (ce qui reste stable sur les 2 dernières années).

Il est à noter une baisse continue du taux d'absentéisme médical (-1,4%) et notamment l'absentéisme féminin, ainsi que le nombre d'accidents de travail qui passe de 51 en 2024 à 41 en 2025. Ils concernent pour 80% des hommes, plus présents dans les métiers de la filière technique. Les formations liées à la santé et la sécurité au travail sont en forte progression. Elles ont plus que doublé, passant de 141 à 324 (42,5% des agents de la collectivité). Tout comme, de manière plus générale, la formation qui est encore en 2025 en augmentation. 1683 jours de formation suivis par les agents de la collectivité, soit 2,4 jours de formation suivi par agent en 2025.

LES ASSEMBLÉES

Au service de la vie démocratique de Sète agglomération méditerranéenne, le service des Assemblées prépare, organise et assure le fonctionnement des instances décisionnelles, gère l'accueil physique et téléphonique des administrés et autres usagers, le courrier de l'Agglomération et les archives intercommunales.

ORGANISATION DES INSTANCES

Le Conseil communautaire, composé de 50 délégués est l'assemblée délibérante de Sète agglomération méditerranéenne.

Les élections du Président et de 14 vice-présidents ont eu lieu lors de la séance du Conseil communautaire du 13 mai 2025. 2 vice-présidents et 1 conseiller communautaire membre du Bureau ont été élus lors de la séance du Conseil communautaire du 26 juin 2025. Au cours de l'exercice 2025, il s'est réuni 7 fois. 274 délibérations ont été approuvées durant ces séances.

Le Bureau communautaire composé du Président, de 15 vice-présidents et d'un conseiller communautaire membre du Bureau s'est réuni, quant à lui, 13 fois et a pris 84 décisions.

Pour chacune de ces instances, il est nécessaire pour le service d'assurer la sécurisation juridique des actes administratifs, l'organisation des séances (ordres du jour, procès-verbaux, délibérations), leur transmission au contrôle de légalité ainsi que leur publication et leur mise à disposition du public.

Soit au total :

- 20 séances de Conseils et Bureaux, soit une moyenne de 1,8 séance par mois (sans compter le mois d'août)
- 20 listes des délibérations / décisions, 20 procès-verbaux,
- 358 délibérations et décisions émanant du Conseil et du Bureau communautaire

Par ailleurs au-delà des séances de Conseils et de Bureaux communautaires, 481 décisions du Président et 50 arrêtés du Président (hors arrêtés RH) ont été validés par le service Assemblées.

Soit un total général sur l'année 2025 de 889 actes validés et gérés par le service Assemblées.

358



20 conseils et bureaux ont été organisés

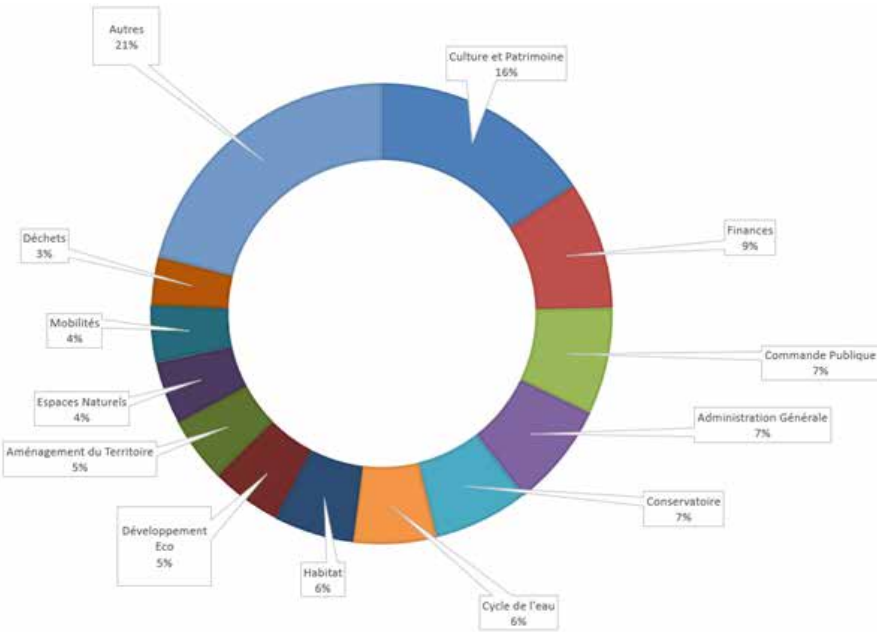
décisions et délibérations du Conseil et du Bureau communautaires

ACCUEIL DES USAGERS ET GESTION DU COURRIER

En 2025, les services d'accueil ont assuré la prise en charge de 3 002 usagers, orienté 14 598 personnes lors de 1 124 réunions, traité 5 984 appels téléphoniques, géré 3 908 courriers entrants et affranchi 15 010 courriers, soit près de 60 envois par jour ouvré.

FAITS MARQUANTS 2025

- Renouvellement des instances communautaires : mise en œuvre de la séance d'installation (élection du Président, détermination de la composition du Bureau, élection des vice-présidents).
- Désignation des représentants de Sète agglomération méditerranéenne dans différents organismes externes afin de remplacer les élus démissionnaires.



LA COMMUNICATION



 **180**
communiqués
ont été envoyés à la presse

**Le service communication
c'est aussi : 4 procédures
de marché, 220 bons de
commande et 233 factures.**

**45 000
détenteurs
de la carte
SAM' Pass !**

ÉVÈNEMENTIEL

En 2025, les manifestations agri-touristiques ont continué à ravir les palais des habitants et des touristes : l'Oursinade en mars, les Estivales de Thau les jeudis soirs d'été, et à l'automne la Fête de l'Anguille à Marseillan et la Fête des Vendanges à Montmartre.

PRODUCTIONS ET PUBLICATIONS

Tout au long de l'année, le service Communication valorise les différentes actions portées par l'Agglo, via des inaugurations, manifestations, communiqués de presse (120 en 2024), conférences de presse, campagnes de com', affiches, flyers, programmes, rapports d'activités divers, magazines, site Internet et réseaux sociaux

* **Mobilité** : navettes maritimes, lignes de bus, subventions vélos et trottinettes électriques, consigne à vélos, travaux PEM de Sète et GREM de Balaruc, travaux RD2...

* **Économie** : économie circulaire, pépinière Flex, Blue Invest, croissance bleue, remise de subvention aux commerces, Forum de la commande publique, rencontre des Conseils de développement...

* **Enseignement/Formation** : campus connecté, soirée d'accueil des étudiants, pôle universitaire Michèle Weil (inauguration, journée des métiers de l'environnement...).

* **Déchets** : aménagement dans les déchetteries, collecte, tri, recyclage et valorisation des ressources, UVE, biodéchets, aire de compostage et composteurs, broyeurs à végétaux, espaces don, enlèvement épaves de bateaux, dépôts sauvages, collectes solidaires (fournitures scolaires et articles de puériculture pour les Restos du Cœur, jouets et déco de Noël), Semaine Européenne de la Réduction des Déchets...

* **Sport** : activités des piscines, soutien au sport de haut niveau, parcours santé massif de la Gardiole, travaux skate-park...

* **Environnement** : atelier de sensibilisation des élèves et restitution de projets éducatifs, Salon des agricultures

méditerranéennes, prévention Feux de Forêt, Fête de la Nature, GEMAPI (entretien cours, d'eau, bassins de rétention...), protection conchyliculture, service civique écologique

* **Culture et Patrimoine** : activités des médiathèques, inauguration de kiosques, conservatoire, convention EAC, Journées du patrimoine, Augustales, Festival de Thau, expos, conférences et vernissages, balades artistiques méditerranéennes...

* **Habitat, Assainissement et eau potable, STEP, Développement durable, Aménagement du territoire, transition écologique, réunions publiques** font aussi l'objet de nombreuses communications tout au long de l'année.

Le magazine, bimensuel, est tiré à 72.500 exemplaires. Le site Internet (www.agglopole.fr) sera refondu en 2026.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

- Inauguration de la STEP Thau Maritima
- Inauguration de la Maison de l'Habitat
- Inauguration de la Médiathèque Olympe De Gouges
- Inauguration du Pôle Universitaire Michèle Weil
- Lancement de la Grande Concert'Action sur l'adaptation du territoire au changement climatique
- Ouverture du parking Nord du PEM
- Travaux TCSP sur la RD2
- Inaugurations des œuvres dédiées aux Balades artistiques méditerranéennes

SUPPORTS NUMÉRIQUES

- ✓ 965 671 visiteurs du site www.agglopole.fr
- ✓ 18 428 abonnés Facebook
- ✓ 4 917 abonnés sur Instagram
- ✓ 3 746 abonnés sur LinkedIn
- ✓ 3 050 abonnés sur X

LA COMMANDE PUBLIQUE

La prise en compte du développement durable dans les achats publics de Sète agglomération méditerranéenne devient une réalité et un objectif à atteindre.

LA MUTUALISATION EN 2025

La mutualisation de la Direction Commande Publique (DCP) se définit comme la mise en commun des ressources humaines entre Sète agglomération méditerranéenne, ses communes membres et ses satellites, en vue de la rédaction des marchés publics et contrats concessifs, ainsi que de la gestion de leur procédure de passation et de l'assistance dans leur exécution.

Elle permet des économies d'échelle, améliore la performance économique en optimisant les achats et la sécurisation juridique et accroît l'attractivité économique des territoires, car une commande publique mieux structurée facilite l'accès des entreprises locales aux marchés publics.

En 2025, la commande publique reste stable, mutualisée entre SAM et les communes de Bouzigues, Balaruc-le-Vieux, Gigan, Loupian, Marseillan, Mireval, Montbazin, Poussan, Sète, Vic-la-Gardiole et Villeveyrac ainsi qu'avec le Syndicat Mixte du Bassin de Thau et l'Office de Tourisme Intercommunal.

Au total la Direction de la Commande publique a géré cette année 125 marchés dont 52 pour le compte SAM et 73 pour le compte des communes et structures mutualisées.

QUELQUES PROJETS LANCÉS EN 2025

• Gigan

Prestations de nettoyage et d'entretien des bâtiments scolaires sur la commune de Gigan (maxi 440 000 K€ sur la totalité de la durée de l'accord cadre).

• Loupian

✓ Travaux d'aménagement des espaces publics du centre ancien (1 332 400 € HT).

✓ Marchés d'assurance pour la commune de Loupian (26 500 € HT).

• Marseillan

✓ Entretien des espaces verts sur la commune de Marseillan (maxi 560 000 K€ sur la totalité de la durée de l'accord cadre).

✓ Prestations d'entretien et de maintenance des chaufferies et des systèmes de climatisation des bâtiments communaux de la Ville de Marseillan (maxi 120 000 K€ sur la totalité de la durée de l'accord cadre).

✓ Mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour le lancement de Marché Global de Performance Énergétique (MGPE) et de marché d'exploitation (55 055 € HT).

✓ Travaux de régénération du sol et reboisement du parc de Tabarka (107 480 € HT).

• Montbazin

✓ Réalisation de deux terrains de tennis et d'un Club House (337 115 € HT).

✓ Travaux de rénovation Énergétique de l'hôtel de Ville de Montbazin (332 359 € HT).

• Office de tourisme intercommunal (OTI)

✓ Marché pour la création d'un site web unique de l'ensemble de la destination de l'office de tourisme intercommunal (89 990 € HT).

✓ Accord-cadre pour des prestations de missions d'expert-comptable (104 000 € HT).

• Poussan

✓ Prestations de nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments de la ville de Poussan (maxi 600 000 K€ sur la totalité de la durée de l'accord cadre).

✓ Travaux de création du parking perméable du Sergent Bonnet pour la commune de Poussan (243 855 € HT).

• SAM

✓ Concession du service public de collecte et de transports des eaux usées.

✓ Aménagement d'une piste cyclable de liaison entre la voie verte de la RD2 et la zone d'activité du Mas de Klé à Frontignan pour Sète agglomération méditerranéenne (694 979 € HT).

✓ Création d'une voie cyclable reliant Montbazin à Gigan (493 977 € HT).

✓ Travaux de requalification de la ZAE les masques à Vic la Gardiole - à passer avec la société SA travaux publics du sud-ouest (TPSO) (278 800 €).

✓ Travaux de restauration des cordons dunaires sur le littoral de SAM (maxi 400 000 K€ sur la totalité de la durée de l'accord cadre).

✓ Travaux d'aménagement des accès publics à la plage sur la commune de Marseillan pour Sète agglomération méditerranéenne (209 555 € HT).

• Sète

- ✓ Construction d'un nouveau pont à l'Île de Thau et voirie entre le boulevard Pierre Mendès France et l'avenue Jean Mermoz (2 338 527 € HT).
- ✓ Restructuration-extension des Bains-Douches de Sète en vue de l'intégration d'œuvres d'art de Jean-Michel Othoniel et de la création d'un espace d'exposition ouvert au public (1 000 451 € HT).
- ✓ Aménagement de l'espace public Rue Villefranche à Sète (188 990 € HT).
- ✓ Réfection de la route de Cayenne sur la commune de Sète (389 882 € HT).
- ✓ Travaux d'aménagement parcellaire des jardins partagés, Corniche de Neuburg à Sète (233 981 € HT).

• Villeveyrac

- ✓ Création d'un parking public sur la commune de Villeveyrac (472 078 € HT).
- ✓ Fourniture de repas cuisinés en liaison froide (257 362 € HT).

• Balaruc-le-Vieux

Travaux de consolidation du mur gouttereau Sud de l'église Saint-Maurice de Balaruc-le-Vieux, réhabilitation de l'ancien presbytère et réfection du pavage de la rue du presbytère (399 055 € HT).

LES AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

La Direction des « Affaires juridiques et Assurances » constitue un outil d'analyse, de conseils, de veille et d'assistance juridique des services et des élus.

La Direction des Affaires juridiques et assurances intervient auprès de l'ensemble des directions afin de les accompagner dans la réalisation des projets de l'agglomération, ainsi que dans la mise en place et le suivi des montages contractuels complexes.

Dans ce cadre, elle a porté ou contribué à la réalisation de plusieurs projets de premier plan en 2025. En sa qualité de service commun, elle a répondu à 215 saisines issues des services de SAM, de la ville de Sète et de 11 autres communes du territoire, tout en examinant plus de 2 000 actes (délibérations, décisions, contrats, conventions, règlements, actes notariés, PV de mise à disposition, etc.). Par ailleurs, la direction assure le suivi et la gestion des contentieux, qui s'élevaient à près de 60 en 2025.

GESTION DES ASSURANCES ET SINISTRES

La Direction des Affaires juridiques gère l'ensemble des contrats d'assurance de la collectivité à savoir :

- ✓ Le risque automobile
- ✓ La responsabilité civile (RC)
- ✓ Le dommage aux biens (DAB)
- ✓ Tous risques exposition et instrument de musique
- ✓ Atteinte à l'environnement

Elle procède à l'élaboration des marchés nécessaires au renouvellement ou à la souscription de nouvelles polices d'assurance. Dans ce cadre, une procédure a été menée en 2022 pour renouveler pour 5 ans, l'ensemble des contrats d'assurances de SAM.

La direction procède à la déclaration et à la gestion des sinistres, et assure le suivi des expertises.

Il n'y a pas eu de sinistre majeur courant 2025 impactant la collectivité.

LES ACHATS

La Direction mutualisée des Achats transverseaux et Moyens généraux a pour objectif de développer une stratégie d'achat pour assurer l'approvisionnement des services au meilleur coût.

• Présentation et missions

Pour accompagner les services dans la définition et la mise en œuvre de leurs achats, cette Direction développe notamment les achats groupés afin de mutualiser les besoins, de renforcer le pouvoir de négociation des collectivités et de générer des économies d'échelle. La politique d'achat intègre également des objectifs de performance économique, de prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que de soutien à l'économie locale.

• Développement de la commande publique locale

Le sourcing est réalisé en amont des marchés afin d'identifier les opérateurs économiques, de les informer des projets à venir et d'échanger sur les évolutions réglementaires et techniques. Il permet également de mieux faire connaître les opportunités de la commande publique aux entreprises locales et de faciliter leur accès aux marchés, dans le respect des principes de la commande publique. La Direction participe notamment au forum annuel de la commande publique organisé par l'Agglomération.

• Intégration des enjeux environnementaux

Les marchés intègrent progressivement des clauses environnementales favorisant le réemploi, le recyclage, la réduction des produits polluants et le recours à des solutions à moindre impact. Par ailleurs, 91 % des fournitures de bureau sont déclarées « vertes » par les fournisseurs, tandis que le mobilier des administrations et des écoles contient en moyenne 53 % de matériaux recyclés.

La collectivité met en œuvre plusieurs actions en faveur de l'environnement, notamment le recyclage des granulats de SBR issus des gazons synthétiques, le remplacement progressif des luminaires défectueux par des LED et le recours à des peintures à phase aqueuse pour la signalisation routière. Elle privilégie également des produits d'hygiène labellisés, développe une flotte de véhicules plus propres et favorise, pour la voirie, le réemploi des matériaux issus de la démolition. Enfin, les opérations de nettoyage intègrent désormais des produits à base de composants naturels.

• Clauses sociales et insertion

En 2022, SAM, le CFA, le CCAS de Sète, l'Office de tourisme de Sète, ainsi que les Villes de Poussan et de Marseillan, ont adhéré à un achat groupé de prestations de nettoyage. Le marché, composé de 20 lots, intègre une clause sociale prévoyant de réserver une partie des heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi. Les entreprises se sont engagées à réserver au minimum 10 % des heures de prestations de nettoyage à ce dispositif. Sur 4 ans, cette démarche représente au minimum 13 700 heures de travail réservées à des personnes éloignées de l'emploi. Pour le nouveau projet couvrant la période 2023-2027, l'objectif a été porté à 31 800 heures.

• Performance économique et maîtrise des dépenses en période d'inflation

Dans un contexte de hausse des prix, la massification et la mutualisation des achats constituent des leviers essentiels de maîtrise des dépenses publiques. Le regroupement des besoins permet d'accroître les volumes, de renforcer le pouvoir de négociation et d'obtenir des conditions tarifaires plus favorables. Cette stratégie contribue ainsi à contenir l'impact de l'inflation tout en maintenant la qualité du service et en assurant une meilleure maîtrise budgétaire.

• Bilan

En 2025, la Direction a poursuivi une politique d'achat reposant sur 3 leviers principaux : la mutualisation des achats, la maîtrise des dépenses et l'intégration progressive des enjeux environnementaux et sociaux. La massification des besoins permet de renforcer le pouvoir de négociation des collectivités et de limiter l'impact des évolutions de prix. Parallèlement, les clauses environnementales et sociales sont progressivement intégrées dans les marchés afin de faire de la commande publique un véritable outil de performance globale.

Le bilan 2025 confirme ainsi le rôle stratégique de la fonction achats : un levier de maîtrise budgétaire, d'optimisation des ressources et de mise en œuvre des politiques publiques des collectivités.

✓ 158 contrats signés depuis 2016

✓ 37 lots attribués à des fournisseurs du Bassin de Thau en 2025

LES SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Dans un contexte de transformation numérique des collectivités territoriales, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) joue un rôle stratégique en garantissant la continuité de service, la sécurité des données et l'accompagnement des agents et des élus.

SES MISSIONS

Le service assure la gestion des infrastructures informatiques, l'administration des systèmes et applications, l'assistance aux utilisateurs, la sécurité des données ainsi que le pilotage des projets de transformation numérique.

FAITS MARQUANTS 2025

• Sécurité du système informatique

Dans un contexte de multiplication des cybermenaces, la DSI a engagé une démarche de renforcement de sa cybersécurité. Une feuille de route a été élaborée, traduite par des actions concrètes : ateliers de sensibilisation, simulations de phishing à visée pédagogique, Challenge Cybermois 2025, mise en place d'une politique de mots de passe renforcée, segmentation des réseaux (LAN industriel), mise en place et approbation du guide d'élaboration d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) et de la charte informatique. Ces efforts visent à accroître la vigilance des agents et à mieux sécuriser l'infrastructure informatique.

• Infrastructure et support

En 2025, la DSI a poursuivi la modernisation des infrastructures avec le renouvellement des équipements, la migration des postes sous Windows 11, l'évolution des serveurs de messagerie et le déploiement de nouvelles licences. Les connexions Très Haut Débit (fibre et 4G) ont également été renforcées sur plusieurs sites, tandis que l'assistance aux utilisateurs est restée soutenue face à l'usage croissant des outils numériques.

• Outil collaboratif

Dans le cadre de l'amélioration des outils collaboratifs de la collectivité, la DSI procède au déploiement de Teams, accompagné de la mise en place d'écrans Yealink dans les salles de réunion. Cette évolution vise à faciliter l'organisation des réunions, améliorer la qualité des échanges et offrir un système plus fluide et intuitif pour tous les agents.

• Logiciels métiers

En matière d'applications métier, la collectivité s'appuie sur un parc logiciel conséquent. La DSI en assure la cohérence globale, l'interopérabilité et

la disponibilité. L'ajout de nouvelles solutions ou le remplacement d'outils existants, s'inscrivent dans le projet stratégique de la collectivité et répondent aux besoins des directions métier :

- Déploiement logiciel Altereo/IDbac : logiciel de gestion des PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif).
- Déploiement IdCapt : contrôles d'accès au déchetteries interfacé avec la carte SAM'PASS.
- Déploiement d'un outil interne « transferts de gros fichiers », en lien avec la cybersécurité.

PERSPECTIVES 2026

- Déploiement d'une stratégie de « double barrière » réseau en matière de pare-feu.
- Renouvellement de l'infrastructure serveur.
- Renouvellement du site internet de l'Agglo.
- Déploiement du logiciel de caisse enregistreuse.
- Poursuite du déploiement du nouveau logiciel Astech mutualisé.
- Refonte du système informatique de gestion et du contrôle d'accès des piscines.
- Poursuite des travaux de décommissionnement du réseau de télécommunications « cuivre ».

QUELQUES CHIFFRES

- ✓ 12 salles serveurs
- ✓ 13 serveurs physiques
- ✓ 115 machines virtuelles
- ✓ 1209 terminaux
- ✓ 3009 interventions
- ✓ 85 sites interconnectés
- ✓ 1298 lignes téléphoniques fixes
- ✓ 562 lignes téléphoniques mobiles

SIG ET APPLICATIONS INTERNES

La mission « SIG et applications internes » aide les services de SAM et de la Ville de Sète à gérer, analyser, cartographier et diffuser leurs données. Elle propose aussi des outils de saisie et des développements informatiques pour faciliter l'exploitation des données ou automatiser certaines tâches.



Les actions 2025 du service se sont poursuivies au service de l'innovation numérique et en accompagnement des politiques publiques.

Le service a contribué à l'expérimentation de l'intelligence artificielle (IA) en participant au sourcing des collectivités, permettant de :

- Recenser les expérimentations existantes et leurs retours d'expérience;
- Identifier les difficultés techniques et organisationnelles rencontrées.

En parallèle, un chatbot interne a été testé pour évaluer :

- Son potentiel (accès aux procédures, réduction des délais) ;
- Ses limites (maintenance des données, traitement des demandes complexes).

Il s'est également inscrit dans plusieurs partenariats :

- Avec le Département pour l'acquisition d'une photographie aérienne haute précision et haute résolution, socle mutualisé pour les applications nécessitant un fond de plan à très grande échelle.

- Avec le Syndicat Mixte du Bassin de Thau pour Foncillitto, projet de simulateur innovant pour une gestion concertée du foncier à l'échelle du territoire.
- Dans le cadre du projet IQS (indice de qualité des sols), qui consiste en la réalisation d'une étude expérimentale visant à estimer la capacité d'infiltration des sols.

Par ailleurs, le déploiement et l'optimisation des outils métiers se sont poursuivis :

- Le module Tableau (intégré à Vmap) est un outil de saisie structurée (entre Excel et application métier). Il a été déployé auprès des services Politiques contractuelles, Habitat et Mutualisation, et Appui aux communes. Il génère des tableaux de synthèse (web/Excel) et il peut s'appuyer sur les données géolocalisées de Vmap.
- Concernant le logiciel cartographique Vmap, les cycles de formation aux agents ont été maintenus; le travail de fond de mise à jour des jeux de données se structure grâce aux outils de catalogage et à une meilleure organisation de l'équipe.
- Le nouvel outil de dématérialisation des dépôts de dossiers en ligne Démarches-adullact, pour lequel SAM a adhéré à l'association Adullact, a été mis en ligne pour les formulaires de demandes de subventions vélos électriques et sportifs de haut niveau.

Enfin, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information, le service a accompagné le déploiement d'un logiciel de gestion des interventions sur les bâtiments. Cet outil, permettra une traçabilité optimisée des demandes, une meilleure allocation des ressources et suivi des interventions.

QUELQUES CHIFFRES

Le service SIG et applications internes, composé de 5 agents, poursuit le développement et la maintenance d'une quarantaine d'applications pour l'Agglopolé et la Ville de Sète. La plateforme Vmap compte 497 utilisateurs (+16 %), avec une moyenne de 94 connexions quotidiennes, 50 outils de saisie et 43 agents formés en 2025.

CONTACTS PRATIQUES

Site Président

4 avenue d'Aigues
34 110 Frontignan
Tel. 04 67 46 47 48

Complexe Oïkos

CD5E - 34 560 Villeveyrac
Tel. 04 67 78 55 96

Le Conseil de développement

SAM - 4 avenue d'Aigues
34 110 Frontignan
Tel. 04 67 46 47 97

LA COLLECTE ET DÉCHETS

Accueil du Service déchets

Tel. 04 67 46 47 20
dechets@agglopole.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h.

Les déchetteries:

Balaruc

(Route de la Rèche)
Ouverte du lundi au samedi de
8h15 à 16h et le dimanche de 8h30
à 12h.

Bouzigues

(Chemin de la Catonnière)
Ouverte du lundi au samedi de 13h
à 16h et le dimanche de 8h30 à
12h.

Frontignan

(Chemin des Près St Martin)
Ouverte du lundi au samedi de
8h15 à 16h et le dimanche de 8h30
à 12h.

Marseillan

(Route d'Agde)
Ouverte du lundi au samedi de
8h15 à 16h et le dimanche de 8h30
à 12h.

Mèze-Loupian

(35, route de Villeveyrac)
Ouverte du lundi au samedi de
8h15 à 16h et le dimanche de 8h30
à 12h.

Montbazin

(Chemin du Pont de Vène)
Ouverte du lundi au samedi de
8h15 à 16h et le dimanche de 8h30
à 12h.

Sète

(Z.I. des Eaux-Blanches)
Ouverte du lundi au samedi de
8h15 à 16h et le dimanche de 8h30
à 12h.

L'ASSAINISSEMENT

Services d'astreinte collectif - Suez

Tel. 09 77 40 11 38

Assainissement collectif et non collectif

Tel. 04 67 78 89 58 / spanc@
agglopole.fr

LE TRANSPORT

Sète agglomobile

Passage du Dauphin
5 bis quai de la Résistance à Sète
Tel. 04 67 53 01 01
Agence ouverte (horaires d'hiver)
du lundi au vendredi de
7h45 à 12h30 et de 13h15 à 18h30.
Le samedi de 9h à 12h30 et de
13h30 à 18h. En été : de 9h - 19h
du lundi au dimanche.

LA SOLIDARITÉ

MLIJ - Mission Locale d'Insertion des jeunes du bassin de Thau

Passage Le Dauphin
4, quai de la résistance, à Sète
Siège social : Tel. 04 67 18 38 02
Antenne : Tel. 04 67 51 46 38

LE TOURISME

Office de Tourisme intercommunal Archipel de Thau archipel-thau.com

Mèze : Tel. 04 67 43 93 08
Sète : Tel. 04 86 84 04 04
Balaruc : Tel. 04 67 46 81 46
Bureau d'accueil Frontignan :
Tel. 04 67 18 31 60
Bureau d'accueil Vic-la-Gardirole :
Tel. 04 67 78 94 43
Bureau d'accueil Marseillan :
Tel. 04 67 51 82 43

LA CULTURE

Réseau des médiathèques

<https://mediatheques.agglopole.fr>

Médiathèque André Malraux

525 Boulevard Pierre Mendès-
France, à Sète - Tel. 04 67 51 51 07
mediatheque.malraux@
agglopole.fr

Médiathèque François Mitterrand

Boulevard Danielle Casanova, à
Sète
Tel. 04 67 46 05 06
mediatheque.mitterrand@
agglopole.fr

Médiathèque Montaigne

1 Place du Contr'un, à Frontignan
Tel. 04 99 57 85 00
mediatheque.frontignan@
agglopole.fr

Médiathèque La Fabrique

Place du 14 juillet, à Marseillan
Tel. 04 67 01 73 14
mediatheque.marseillan@
agglopole.fr

Médiathèque de Balaruc-les-Bains

Résidence Sévigné Thermal
Tel. 04 67 43 23 45
mediatheque.balaruc@
agglopole.fr

Médiathèque Andrée Chedid

1, Place de l'ancien hospice, à
Mèze
Tel. 04 67 43 71 84

Conservatoire à Rayonnement Intercommuna Manitas de Plata

165 rue Louis Izold, Quai des
Moulins,
à Sète - Tel. 04 99 04 76 30
conservatoire@agglopole.fr

Antenne de Frontignan - Avenue
Frédéric-Mistral Tel. 04 67 18 54 27
scolarite.cri-conservatoire-
frontignan@agglopole.fr

Antenne de Mèze - 14 place Baptiste

Milheu Tel. 04 67 43 80 75
scolarite.cri-conservatoire-meze@
agglopole.fr

Réseau Patrimoine

patrimoine.agglopole.fr

Jardin Antique Méditerranéen

Rue des Pioch, à Balaruc-les-Bains
Tel. 04 67 46 47 92 / jam@agglopole.
fr
Accès en bus : Ligne 10, arrêt "Port"
Ouverture de mars à novembre.

Musée Gallo-romain Villa Loupian

RD 15E4, à Loupian
Tel. 04 67 18 68 18 /
villaloupian@agglopole.fr
Ouverture de février à novembre

Musée Ethnographique de l'Étang de Thau

Tel. 04 67 78 33 57 / musee.etang@
agglopole.fr
Quai du port de pêche, à Bouzigues
Ouverture de février à novembre

LE SPORT

Centre balnéaire Raoul Fonquerne

1 Chemin des poules d'eau, à Sète
Tel. 04 99 04 76 50

Piscine Di Stefano

Chemin de la calade, à Frontignan
Tel. 04 67 48 22 67

Centre aquatique de la Gardirole

41 rue de la Clau, à Gigeon
Tel. 04 30 23 97 60

L'HABITAT

MAISON DE L'HABITAT

10 rue du 8 mai 1945 à Sète
Tel. 04 99 04 77 80
www.maisondelhabitat.
agglopole.fr

IN SITU (OPAH RU)

Permanences à la Maison de l'Habitat

à Sète - Cabinet In Situ
(Accès : 14 rue de la Peyrade)
Tel. 04 67 74 16 19 / opah-ru-sete@
wanadoo.fr
<http://habitatsete.thauagglo.fr>
Accueil le lundi et mercredi matin
de 9h30 à 12h30 et sur rendez-vous
les autres jours.

ADIL (Infos logement)

La prise de rendez-vous est
directement
accessible en ligne sur www.adil34.org
Tel. 04 67 555 555
Consultation téléphonique du
lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Compagnons bâtisseurs

Permanences à Sète au 04 67 92
55 30
cblanguedoc@
compagnonsbatisseurs.eu
www.compagnonsbatisseurs.org

Espace Info Énergie

Permanences à Sète, Balaruc-
les-Bains, Frontignan et Mèze sur
rendez-vous au Tel. 04 67 13 80 94 /
eie@gefosat.org

Habitat JEUNE

Permanences dans les locaux du
Foyer
des jeunes travailleurs.
14, rue Louis Blanc, à Sète
Tel. 04 67 74 35 05

LES FOURRIÈRES ANIMALE ET AUTOMOBILE

Fourrière animale

Complexe Animalier Noé
RD 185 - Lieu-dit « Carré du Roi »,
à Villeneuve-lès-Maguelone Tel. 04
67 27 55 37
Tous les jours (sauf les jours fériés)
de 14h à 17h30.

Fourrière automobile

Parc Aquatechnique - 1 rue
d'Amsterdam, à Sète Tel. 04 67 48
45 11.
Accueil du lundi au vendredi de
9h à 12h30 et de 15h30 à 18h30, le
samedi de 9h à 12h.
Pour récupérer votre véhicule, en
fonction de votre lieu de résidence,
contactez :

- Sète/Frontignan : Commissariat
de Sète
Tel. 04 67 46 80 22
-Balaruc-le-Vieux/Balaruc-les-
Bains/Gigeon :
Gendarmerie de Balaruc-les-Bains
Tel. 04 67 78 72 66
-Mireval/Vic-la-Gardirole :
Gendarmerie de
Villeneuve-lès-Maguelone Tel. 04
67 69 52 69
- Marseillan : Gendarmerie d'Agde
Tel. 04 67 21 10 29
- Bouzigues : Police municipale Tel.
04 67 78 30 12
- Loupian : Mairie Tel. 04 67 43 82 07
- Mèze : Police municipale Tel. 04
67 43 51 11/
06 82 65 09 92
- Montbazin : Police municipale Tel.
04 67 78 70 91
- Poussan : Police municipale Tel. 04
67 53 23 80 / 06 83 41 48 09
- Villeveyrac : Police municipale
Tel. 04 67 78 06 34 / 06 75 08 24 91 /
06 76 44 89 31

